

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 21 octobre 2015 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 21 oktober 2015 te 19u00

M. le Président, Luc Léonard :

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

Je vous en prie Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne comprends pas le règlement d'ordre intérieur, la géométrie variable. A plusieurs reprises, le règlement on l'applique quand on veut et de la façon dont on veut et donc ou ce règlement est fait pour gérer le bon fonctionnement pour tous ou c'est juste quand ça arrange la majorité et j'insiste, je trouve que ça ne passe pas et j'aimerais bien que la majorité se justifie parce que vous dites qu'il n'y a pas le quorum de l'autre côté mais en fait c'est votre quorum de l'autre côté qui n'est pas atteint non plus.

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je viens avec la question redondante de la connexion internet. On a appris dernièrement que le Secrétariat ne fournissait plus les documents pour les Conseillers, sauf s'ils font la demande, d'ailleurs décision assez particulière. Il faut qu'on puisse travailler correctement et le minimum me semble-t-il est tout de même d'avoir uniquement une connexion internet. Il nous avait été proposé de télécharger les documents, je ne sais trop par quelle manipulation, on veut tout simplement pouvoir se connecter pour avoir les documents nécessaires. On est prêt à vous suivre sur le fait qu'il n'y ait plus de papiers, mais à partir du moment où-vous nous donnez accès à une connexion tout simplement !

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voulais apporter comme précision que ce n'est pas la première fois que le Conseil communal commence un peu plus tard. J'ai connu plusieurs législatures où la question s'est posée, qu'il faut manifester un minimum de souplesse. Il y avait une réunion de Molenbeek Sport avant et il aurait été préférable que tous les membres de Molenbeek Sport arrivent avant l'heure, comme ça, on aurait pu commencer dans les temps utiles, mais je m'excuse au nom du Collège pour le retard qui a été pris pour la séance de ce soir. Je pense qu'il y a eu des imprévus de par le mauvais temps que ce soit pour les transports publics ou pour les transports privés. L'important, c'est que ce Conseil communal se passe dans de bonnes conditions et c'est ce que nous souhaitons tous ici.

Merci.

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Excusez-moi. Je ne voudrais pas rajouter à la polémique. Je regrette ce ton. Nous, nous constatons simplement que le R.O.I. n'est pas respecté. C'est un constat et ce n'est pas la première fois. Il peut y avoir toutes les raisons du monde, c'est votre responsabilité. Il est évident que nous allons contribuer à ce que ce Conseil se passe dans de bonnes conditions, mais je rappelle simplement que c'est grâce à nous que ce Conseil aura lieu ce soir.

Je vous remercie.

M. le Président, Luc Léonard :

Nous avons un point à ajouter dans la séance publique qui concerne l'extension de l'école n°13.

Ah pardon Monsieur Azaoum voulait une réponse à sa question.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement faire une remarque au préalable. Au nom de mon groupe, on voudrait quand même signaler qu'il y a beaucoup de problèmes de connexion, pas seulement lors du conseil communal mais aussi avec le BO. On est plusieurs à avoir des problèmes avec le BO. Moi-même, on m'a fourni des nouveaux codes. Je vois quelqu'un d'en face également qui a des problèmes avec BO, donc ce n'est pas pour polémiquer, mais je dis qu'il y a vraiment des gros problèmes et en plus, comme l'a dit mon collègue Azaoum, vous avez décidé de ne plus envoyer des documents papiers et donc on doit se contenter que de ça. Donc une fois que c'est en panne, c'est foutu et j'ai constaté tout à l'heure qu'on a reçu un mail agréable, vous avez désigné une personne compétente à l'Administration communale qui va suivre ça de près et j'ose espérer que dorénavant, on n'aura plus, en tout cas moins de problèmes, mais la remarque de mon collègue Azaoum est tout à fait d'actualité. On devrait pouvoir avoir une connexion ici comme d'autres membres de ce conseil communal puisqu'on fonctionne dorénavant de cette façon-là.

Deuxième remarque, Monsieur le Président, il arrive trop souvent qu'on vienne avec des points en extrême urgence. Je rappelle que la loi communale impose un vote au deux tiers pour pouvoir inscrire à l'ordre du jour. Il faut reconnaître, Madame la Bourgmestre, que depuis le début de votre installation on a toujours accepté les dépôts en urgence. Ici, on n'a pas reçu d'information, on n'a pas reçu de document, il n'y a pas de document sur les tables. On aimerait bien que dorénavant, on essaie de limiter un maximum cette improvisation. J'imagine que quand on dépose des points en urgence, ils ont été adoptés, approuvés par le Collège et donc il y a largement le temps de nous donner des informations et de nous dire en tout cas et ne me dites pas qu'on le sait parce que j'ai pris la précaution d'appeler le Secrétariat communal il y a encore une heure pour savoir si on rajoutait ou pas un point en extrême urgence et on m'a dit non il n'y a pas d'information de ce type.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur Ikazban.

Je laisse le Secrétaire adjoint répondre sur le sujet technique.

M. le Secrétaire adjoint :

Je pense qu'un mail a été envoyé à tous les Conseillers concernant le point en extrême urgence. Il a été envoyé avant-hier et normalement, le point devrait être sur les tables, mais il a été envoyé en tous les cas avec le libellé et la décision in extenso.

Pour l'envoi des ordres du jour, six membres du Conseil communal ont demandé de recevoir encore les documents sous forme papier et on vous a envoyé à tous un document pour demander si vous vouliez le recevoir sous forme papier ou le recevoir d'une manière électronique.

Donc j'ai répondu aux deux points. Pour le point en urgence, il y a un mail qui a été envoyé et pour les documents papiers, il y a que six membres du Conseil qui ont demandé de le recevoir encore sous forme papier.

M. le Président, Luc Léonard :

Est-ce qu'il faut un vote sur la question du point en urgence ou est-ce qu'il est accepté ?

Mme la Bourgmestre :

Attendez. Moi je vais prendre la parole sur le point qui vous a été proposé en urgence.

Vous savez que dans le cadre des projets d'extension d'écoles, le projet qui vous est soumis en urgence ce soir, c'est l'extension de l'école n°13. A savoir que la Communauté française nous a fait savoir, ainsi que la Région bruxelloise, que ces dossiers devaient être introduits, l'intention, devait être introduite dans les meilleurs délais pour être prise en considération par les pouvoirs subsidiaires. Donc, la proposition que nous faisons ce soir, c'est de marquer votre accord de principe sur l'introduction de ce dossier auprès des pouvoirs subsidiaires. Il se fait que nous avons demandé à la Région bruxelloise et la facilitatrice, à savoir Madame Lumen de l'A.D.T., en ce qui concerne les places dans les écoles, d'avoir une information complète et précise sur les enfants qui pourront s'inscrire dans l'enseignement dans les années qui viennent. Ces chiffres ne nous ont pas encore été communiqués. Dès que nous serons en possession de ces chiffres, nous pourrons faire des projections pour savoir quel est le nombre de places précises dont nous avons besoin dans nos infrastructures communales. Nous ne souhaitons pas nous engager dans des travaux importants d'extension d'école qui ne sont que partiellement subsidiés par la Région et par la Communauté française, si au final l'offre que nous pourrons donner ne correspond pas à la demande. En attendant les précisions, nous vous proposons d'introduire les dossiers et de revenir vers vous avec les chiffres quant à savoir si nous poursuivons ou non ces extensions d'écoles. C'est parce que la Région nous donne des délais précis que nous vous demandons ce soir d'accepter le principe de l'introduction d'un dossier pour l'extension de l'école n°13 auprès des Pouvoirs subsidiaires.

M. Ikazban :

Excuser-moi, je pense qu'on mélange deux choses. Ici, ce que vous demandez, c'est qu'on accepte d'inscrire en urgence ce point dans l'ordre du jour qu'on a reçu. C'est tout. On ne rentre pas dans le débat de la discussion. Sur ce que c'est au niveau du fond, nous évidemment, on a rien contre les écoles et encore moins contre les extensions. On estime qu'on en a fait beaucoup, mais qu'on doit poursuivre le travail. La remarque, c'est une remarque générale. Simplement, on est surpris de constater que souvent, enfin il faut le reconnaître aussi, on vient avec des points en extrême urgence et on n'est pas averti à l'avance pour pouvoir se prononcer. Mais, néanmoins, on n'a pas besoin de passer à un vote. Nous acceptons le principe de l'inscrire à l'ordre du jour. Le Conseil peut commencer normalement, mais dorénavant nous aimerions être prévenus beaucoup plus à l'avance. Ça fait trois ans que vous êtes installés et je pense que vous devriez être capable de pouvoir garantir un peu plus de sérieux et de rigueur dans votre travail.

Merci.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci.

Je donne rapidement la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne comprends pas dans quel sens la commune peut décider qu'on a déjà assez de places scolaires à Molenbeek.

M. le Président, Luc Léonard :

Monsieur De Block, si je peux me permettre, le point sera discuté. Ici on décide simplement si on met le point à l'ordre du jour ou pas. Comme l'a dit Monsieur Ikazban, c'est justement de l'urgence.

M. De Block :

Il s'agit justement de l'urgence. La raison, la justification de l'urgence, c'est qu'on attend des chiffres. Je dis que les chiffres, ça me paraît bizarre que Molenbeek serait déjà dans les assez ou trop de places, vu que je pense qu'il y a moins de huit places pour dix enfants molenbeekois à Molenbeek même. Donc, dans ce sens-là, je ne vois pas l'urgence, je ne vois pas en quoi cette attente de chiffres peut influencer l'ordre du jour de ce point.

M. le Président, Luc Léonard :

Alors, Monsieur De Block, est-ce que vous voulez un vote ou pas ?

Est-ce qu'on peut considérer que ce point peut être ajouté à l'ordre du jour ?

Est-ce que je peux demander un peu de silence dans la salle s'il vous plaît ? On est censé dans ce Conseil Communal ne pas intervenir quand on est dans la salle. Un peu de silence d'autant plus que ça complique vraiment la compréhension de ce qui est dit.

Questions d'actualité Actualiteitsvragen

M. le Président, Luc Léonard :

Il y avait deux questions d'actualité qui sont sur le même sujet et qui vont être regroupées. Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck et ensuite ce sera Monsieur Ait Jeddig pour poser leurs questions. Si au fond de la salle on pouvait fermer la porte pour que le Conseil ne soit plus perturbé par les gens qui font du bruit à l'extérieur.

M. Van Leeckwyck :

Bonsoir. Ma question d'actualité concerne l'Ecole des jeunes pour le football. La presse a rapporté ce lundi 19 octobre le déroulement du match entre le RWDM et Sterrebeek qui s'est joué ce samedi soir au stade Edmond Machtens. Les avis étaient unanimes pour témoigner de la bonne ambiance dans laquelle s'est tenue cette rencontre. Même si le jeu sur le terrain était assez moyen, l'enthousiasme des supporters du RWDM, heureux de revenir après treize ans d'absence était formidable et valait la peine d'être vu. Ce n'est pas un secret. Certaines personnes du comité du White Star n'ont pas apprécié le retour du RWDM au Machtens.

M. le Président, Luc Léonard :

Excusez-moi Monsieur Van Leeckwyck mais les personnes qui entrent sont priées de s'asseoir. Je le rappelle, sous le risque de devoir faire évacuer la salle, on n'intervient pas pendant le Conseil communal. Merci.

Voilà, excusez-moi Monsieur Van Leeckwyck, je vous ai interrompu mais je vous en prie continuez.

M. Van Leeckwyck :

Je ne sais pas si je peux interpeller la salle, mais ce point les concerne justement, je suppose c'est la raison pour laquelle je vois autant de jeunes et de parents dans la salle, je pense qu'on peut écouter un représentant des parents ?

M. le Président, Luc Léonard :

On va attendre et demander à toutes les personnes de s'installer et nous reprendront les questions quand tout le monde aura pris place.

Bon, je suspends la séance.

(La séance est suspendue - De zitting wordt geschorst)

M. le Président, Luc Léonard :

Je rouvre la séance et je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vous remercie, mais j'aurais aimé poser ma question avant l'intervention de Madame la Bourgmestre, mais bon voilà, il y a eu un malentendu.

Le mouvement Islam ne cherche pas à entrer dans la polémique. Mes préoccupations et mes inquiétudes vont dans le sens des citoyens, les supporters, les jeunes et les moins jeunes concernés de près ou de loin par le sport, le football et en particulier dans notre Commune.

Alors voilà deux clubs qui ont les mêmes objectifs sportifs, que pas grand-chose ne devrait séparer, l'un en tant qu'occupant principal du stade Edmond Machtens et l'autre comme occupant secondaire, avec pour le RWDM une décision de justice naissante qui a permis au RWDM d'occuper le terrain A et la tribune 1 pour ses matches du championnat.

Rappelons que le RWDM avait été formé par la fusion de deux clubs, le Racing White et le Daring de Molenbeek, le premier venant de Woluwe. Et l'histoire, la coïncidence veut que le Royal White Star de Bruxelles vienne également de Woluwe.

Le mouvement Islam plaide pour une cohabitation harmonieuse des deux clubs. Ce serait positif pour nos jeunes et pour l'image de notre Commune et je voudrais que la Commune, propriétaire des lieux, puisse trouver une solution pour une cohabitation durable de ces deux clubs. Hors, dans les médias, on apprend que la majorité qui dirige notre Commune interpelle la justice avec pour objectif de résilier le contrat d'occupation du stade pour le White Star. Ce qui m'amène à vous poser deux ou trois questions. Alors, le Collège a-t-il vraiment l'intention de résilier le contrat d'occupation du stade Edmond Machtens par le Royal White Star ? Le dialogue entre notre Commune et le White Star est-il définitivement rompu ? Ça c'est une seconde question. Troisième question, la cohabitation entre le RWDM et le RWS est-elle impossible et pourquoi ?

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur Aït Jeddig.

Madame la Bourgmestre va vous répondre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Ait Jeddig, tout d'abord, désolée qu'une présence importante d'entraîneurs de coordinateurs et parents du White star n'ait pas permis aux Conseillers communaux de développer leurs questions d'actualités. Donc, dans le cadre de la réponse que j'ai pu faire aux parents, je rencontrais vos préoccupations. Je répète que l'intention, le souhait de la Commune, c'est de faire en sorte qu'il puisse y avoir deux clubs qui se partagent le stade Edmond Machtens, que l'Ecole des jeunes qui est notre priorité puisse se développer. La Commune garde la main tendue à l'égard des deux clubs, à l'égard du White Star et du RWDM pour pouvoir accéder à un accord. Fondamentalement, ça existe dans d'autres stades. Il peut y avoir un partage du stade. Ce sont des clubs différents, ce sont des publics différents, ce sont des enjeux différents et moi je regrette vraiment que des échos et des questions parfois je dirais peut-être financières font en sorte que finalement, ce n'est pas l'intérêt du sport qui prévaut et que ce soient les jeunes qui en soient les premières victimes. Donc la Commune a œuvré pour avoir cet accord et que ça puisse se faire dans la transparence, dans la clarté et qu'il n'y ait pas de manipulation de part et d'autres. En tout cas, je l'ai dit, je pense que les attaques qui ont été faites directement par le White Star à l'égard de la Commune en disant que c'est un pouvoir bananier etc., personnellement, je considère qu'elles ont, qu'elles étaient inappropriées et je les regrette. Nous, nous continuons malgré tout à travailler pour obtenir un accord et je pense que la meilleure solution, à ce stade, ce soit qu'un médiateur extérieur intervienne auprès des deux clubs pour trouver une solution de partage du stade.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Voilà, j'ai entendu, mais ça me gêne quand même que je reçoive certaines réponses avant de poser mes questions. C'est fort gênant et vous m'avez privé d'une tribune. Je plaisante là.

Je retiens quand même votre volonté de vouloir arriver à une solution, une solution équilibrée pour les deux clubs. C'est dans l'intérêt de l'Ecole des jeunes. Nos jeunes sont dans l'attente d'avoir des clubs dans leur Commune. C'est important pour l'image de notre Commune et puis vous voyez bien avec tous les parents et les enfants qui sont venus, que l'inquiétude est grande, que ces jeux entre les dirigeants, parfois très peu responsables pour des questions d'égoïsme, je n'en sais rien. Les jeunes, les parents et les familles sont très inquiets et moi, en tant que parent d'un enfant qui joue au football, je comprends cette inquiétude, parce que c'est tous les jours qu'on y pense.

Donc, je retiens votre volonté et je souhaite que vous alliez le plus loin possible dans la recherche d'un dialogue et d'une solution entre ces deux clubs, ce sera tout à votre honneur et j'aimerais même que, si c'est possible, vous abandonniez cette piste de vouloir aller en justice. C'est comme ça. Vous m'apprenez que le comportement des dirigeants du White Star est inacceptable, mais je pense qu'il faut toujours chercher la piste du dialogue c'est la meilleure chose qu'on puisse faire.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Je crois que cette fois la formule est appropriée, l'incident est clos et nous allons reprendre le fil du Conseil communal et je rends la présidence à Monsieur Eylenbosch.

1. Secrétariat communal - Le Port de Bruxelles - Remplacement d'un administrateur et renouvellement du mandat.

Gemeentelijk secretariaat - De Haven van Brussel - Vervanging van bestuurder en vernieuwing van het mandaat.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Il s'agit donc d'un remplacement au Port de Bruxelles. Il s'agit d'un mandat rémunéré. Que les choses soient claires Ik heb geen probleem met mijn collega Berckmans. Mais, la dernière fois au Conseil communal, quelqu'un a posé la question de savoir si le mandat qui était attribué à Monsieur Berckmans était rémunéré ou pas. Tout le monde en chœur avait dit mais non, pas du tout, ce n'est pas rémunéré. Je voudrais simplement dire qu'il faut reculer un peu pour mieux voir un tableau et se dire que dans la distribution qui a suivi l'entrée du GIC dans la majorité, il y avait quand même des mandats rémunérés et je trouve qu'il faut le dire. Mais, nonobstant cette remarque, nous n'avons aucun problème avec notre

collègue qui, je suis certain, défendra le port et les canaux avec beaucoup de conviction et beaucoup de passion. Mais nous nous abstiendrons sur ce point.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Ikazban.

Nous allons passer au vote. Qui est « pour », qui est « contre », « abstentions » ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 24 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 24 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Vermits ik geciteerd ben mag ik met twee woorden zeggen. Eerst en vooral dank ik degenen die voor mij gestemd hebben en degenen die niet voor mij gestemd hebben dank ik ook.

Je n'ai rien dit de mal avec ce que j'ai dit. Ce que je veux dire, et je préfère être clair, je pense que vous savez qu'il s'agit d'un petit mandat rémunéré et je propose de passer à autre chose.

2. Affaires juridiques - Sanctions administratives communales - Convention de communication de données entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et la Direction générale Mobilité et Sécurité routière du Service public fédéral (SPF) Mobilité et Transports.

Juridische zaken - Gemeentelijke administratieve sancties - Overeenkomst tot mededeling van gegevens tussen De Gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de Algemene Directie Wegvervoer en Verkeersveiligheid van de Federale Overheidsdienst (FOD) Mobiliteit en Vervoer.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 24 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 24 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

3. Enseignement francophone - Instruction publique - Approbation d'une convention entre l'Administration communale et l'asbl FIJ (Formation Insertion Jeunes) pour l'occupation de locaux de cours à l'Institut Machtens - Enseignement communal de Promotion sociale.

Franstalig onderwijs - Openbaar onderwijs - Goedkeuring van een conventie tussen het Gemeentebestuur en de vzw « FIJ (Formation Insertion Jeunes) » voor de bezigheid van leslokalen bij "Institut Machtens" - Onderwijs van sociale promotie.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

4. Enseignement francophone - Instruction publique - Enseignement communal fondamental francophone - Attribution d'un des « numéros de matricule école » cédés par la Commune de Hastière à l'École communale maternelle du Korenbeek.

Franstalig onderwijs - Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Toekenning van een van de “numéros de matricule école” overgedracht door de Gemeente van Hastière aan de kleuterschool Korenbeek.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

5. Enseignement francophone - Instruction publique - Enseignement communal fondamental francophone - Attribution du « numéro de matricule école » cédé par la Commune d'Anthisnes à l'école n° 8, « Les P'tits Marcoux ».

Franstalig onderwijs - Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Toekenning van het “numéro de matricule école” overgedracht door de Gemeente Anthisnes aan het school n° 8, « Les P'tits Marcoux ».

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

6. Enseignement francophone - Enseignement communal fondamental francophone - Attribution du « numéro de matricule école » cédé par la Commune de Bouillon à l'Ecole fondamentale n° 15 « Les lutins du Petit Bois ».

Franstalig onderwijs - Toekenning van de “numéro de matricule école” overgedracht door de Gemeente van Bouillon aan de basisschool n° 15 « Les lutins du Petit Bois ».

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

7. Enseignement francophone - Instruction publique - Enseignement communal fondamental francophone - Attribution d'un des « numéros de matricule école » cédés par la Commune de Hastière à l'Ecole fondamentale du Korenbeek.

Franstalig onderwijs - Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Toekenning van een van de “numéros de matricule école” overgedracht door de Gemeente van Hastière aan de basisschool Korenbeek.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

8. Enseignement francophone - Instruction publique - Enseignement communal francophone - Adoption de la nouvelle lettre de mission des directeurs.

Franstalig onderwijs - Gemeentelijk Franstalig onderwijs - Promotie functie - Goedkeuring van de nieuwe missies brief van de directeurs.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

A la lecture de cette lettre de mission pour les directeurs de l'enseignement francophone communal, juste une question.

A l'heure où la Fédération Wallonie-Bruxelles fédère toutes ses forces et les meilleurs experts et tous les acteurs du terrain dans le cadre du pacte d'excellence, vous, vous rappelez un certain nombre de points, dont mieux soutenir le parcours de l'élève pour l'aider à réussir, investir à la compagnie les acteurs de l'enseignement, améliorer les savoirs et les compétences et améliorer la gouvernance de l'enseignement.

Nous constatons ici des modifications qui visent les chefs d'établissements et je ne dirai pas le mot ignorance, mais une présence et une intervention plus conséquente du P.O.,

défini ici comme étant la Commune de Molenbeek et l'Echevinat de l'Instruction publique qui intervient dans une série de piliers qui permettent aux chefs d'établissements de mener à bien leur projets d'établissement.

Le point qui suscite interrogation, c'est celui où le directeur est le relai privilégié du P.O. auprès des membres du personnel, des parents et des élèves. Il communique et soutient les directives du pouvoir organisateur auprès du membre du personnel, directive du Pouvoir Organisateur ici défini comme étant l'Echevinat de l'Instruction publique.

Je voudrais une précision. Il y a confusion dans le texte. A un certain moment, vous dites le Pouvoir organisateur, le C.E.P. et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je prends par exemple l'alinéa dans le paragraphe se trouvant page 5 :

« Le directeur assure la gestion administrative de son établissement en utilisant des ressources informatiques mises à disposition par le Pouvoir Organisateur, le C.E.P. et la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Considérez-vous, ici, que le Pouvoir Organisateur est la Commune de Molenbeek ? Autre chose, considérant les dynamiques lancées dans le cadre d'excellence, ne trouvez-vous pas paradoxal de contraindre d'avantage de chefs d'établissements à rendre des comptes à la Commune de Molenbeek à l'heure où on va vers d'avantage d'autonomie dans leur chef ?

Merci.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais appuyer le fait que je trouve très positif que le directeur soit tout simplement à l'entrée avant et à la sortie des cours. Je trouve que c'est excellent que la commune prenne position et fasse ce petit acte qui est très important pour que le directeur soit le référent abordable pour les parents avant les cours et après les cours.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi aussi je voudrais souligner le fait que dans l'éthique technologie de l'information, que le directeur puisse contrôler tout ce qui est transmis, notamment le harcèlement, c'est indiqué dans la convention, ce qui est aussi intéressant, c'est que le directeur ait également une vue et soit responsable de l'accueil extra-scolaire et qu'il est chargé d'évaluer les animateurs qui présentent pendant cet accueil extra-scolaires. Donc, c'est très bien et comme le directeur représente le Pouvoir Organisateur, il est chargé d'appliquer son projet éducatif et ses méthodes pédagogiques. Donc ce serait bien d'utiliser ce billet-là pour justement améliorer l'accueil extra-scolaire. Il faut en faire quelque chose de positif parce que jusqu'à présent, il n'y a pas grand-chose qui est fait.

Merci.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je rappelle que la lettre de mission de directeur, c'est un dispositif qui est repris dans un décret de la Communauté française. L'organisation de notre enseignement francophone, en ce qui concerne Molenbeek, c'est qu'il y a évidemment la Communauté française qui établit l'encadrement, il y a le C.E.P., mais il y a aussi la Commune qui est le pouvoir organisateur. A Molenbeek, nous avons un enseignement communal fondamental qui est important. Donc, il était essentiel d'actualiser le contenu de la lettre de missions de directeur et toutes ces modifications qui ont été apportées, elles ont été négociées avec la COPALOC, elles ont été négociées avec les représentants des organisations syndicales qui siègent pour l'enseignement de la Commune de Molenbeek avec également des représentants de l'Instruction publique et donc, je veux dire, ce n'est pas un cabinet politique qui donne ces injonctions et évidemment ces directives se font dans le cadre d'une négociation qui se fait entre les syndicats, entre l'Instruction publique qui est représentée par des fonctionnaires communaux, des directions d'écoles et des représentant du Collège échevinal.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Vous avez donc, après concertation, comme je l'entends bien avec les acteurs concernés, apporté quelques modifications. On voit clairement que vous renforcez la Commune et les autorités. Je peux comprendre, il n'y a aucun soucis par rapport à ça, mais la raison pour laquelle vous la faite maintenant, est-ce que c'est parce que vous avez été confrontée à un problème avec des chefs d'établissements qui feraient de l'obstruction ou autres phénomènes similaires qui font que vous décidez à ce moment-ci de revoir cette lettre de mission ?

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Non, absolument pas. C'est une procédure normale qu'après plusieurs années, on revoit les lettres de mission des directeurs pour s'adapter à l'évolution de l'organisation de l'enseignement communal.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais juste savoir, le point sur l'entrée et la sortie d'école. Dans la note qui accompagne, on dit qu'il doit assurer l'encadrement des élèves à l'entrée et à la sortie. Dans la lettre même, il dit qu'il doit organiser. Donc je trouve et j'insiste que les 2 fois vingt minutes par jour ou le directeur est physiquement devant l'entrée, abordable pour les parents, ce n'est pas seulement organiser les choses. Je pense que c'est très important pour les parents d'être visible, abordable et ainsi il va connaître tous les parents et les élèves. Je pense que c'est important de le stipuler et de ne pas laisser juste le petit mot « organiser » pour que le directeur ne soit pas visible physiquement à l'entrée même ou à la sortie de l'école.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

9. Enseignement francophone - Immersion linguistique néerlandophone à l'école n° 6 rue de Bonne, 105 - Convention de prestation de services avec la Vrije Universiteit Brussel et descriptif du projet d'immersion.

Nederlandstalig onderwijs - Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Immersieonderwijs in Ecole n°6 - De Bonnestraat, 105) - Dienstenovereenkomst met Vrije Universiteit en voorwerpbeschrijving.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je souhaiterais s'il est possible, avoir une estimation quant au nombre d'enfants inscrits dans cette nouvelle école d'immersion.

Ma seconde question concerne l'expert qui a été engagé. J'aurais voulu savoir s'il y a eu, au préalable, un appel à candidatures. Puisqu'ici on cite le nom de cette personne, je ne sais pas si on peut rendre ce nom public, mais soit ce n'est pas ça le plus important. Je souhaite juste savoir si un appel à candidature a été adressé au préalable de la sélection dudit expert.

Je vous remercie.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je n'ai pas de question. Je voudrais dire que le mouvement Islam soutient ce projet en immersion. Notre région est une région bilingue et pour décrocher un emploi, c'est très intéressant que nos enfants connaissent les deux langues.

Néanmoins, pour qu'un projet réussisse il faut une bonne implantation et puis il faut surtout une forte implication des parents. Est-ce qu'on fait attention à ces choses-là ? Surtout l'implication des parents parce qu'on sait très bien que nos écoles souffrent un peu, on est dans le bas de Molenbeek, il y a rien à faire, les études montrent que dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement, il y a de fortes inégalités et c'est lié aux zones géographiques. C'est ce qui me pousse à dire qu'il faut une intention, une vigilance importante de notre Pouvoir Organisateur et de nos services de l'Instruction publique.

L'accompagnement par des personnes académiques est tout à fait opportun. Là, il faut vraiment une grande attention parce que déjà dans nos écoles unilingues, on a du mal à atteindre les socles de compétences. Les compétences ne sont pas toujours maîtrisées, on a des enfants qui ont encore difficile à lire en secondaire.

Le souhait du mouvement Islam est que le Pouvoir Organisateur y prête toute son attention et face le plus possible pour que ce projet réussisse parce qu'on en a fortement besoin.

Merci.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Le PTB se réjouit que cette école existe. Je suis content qu'on soit en train de mettre en place les choses qui avaient été promises, mais donc je rappelle la discussion, toutes les discussions qui ont eu lieu pour pouvoir y arriver. Avec le PTB, on a mené campagne pour que ce système d'immersion puisse, pour que l'ensemble des élèves et enfants à Molenbeek puissent avoir accès à cela.

Actuellement il y a une école. La majorité a choisi de commencer avec une école pilote. Je le comprends, mais je pense que c'est vraiment très important de voir la perspective avec laquelle on a réalisé cette école-là.

Je pense que c'est important qu'on ne se limite pas, qu'on ne se contente pas juste avec cette école-là, mais que cette école serve quelque part comme expérience pilote et aussi nous permette d'en tirer un bilan et de résoudre les questions que nous avons. Je vous rappelle qu'il y avait plusieurs questions, hésitations qui existaient lors des sections réunies et lors des débats au Conseil communal et je m'étonne donc que l'accompagnement de la VUB dans les missions de l'accompagnement qui sont définies, on ne parle pas d'un bilan de cette immersion, on parle d'un bilan de l'accompagnement, mais pas d'un bilan même et j'aimerais bien que dans la mission, il y a éventuellement une évaluation et pas juste obtenir les socles de compétences et les différents points qui sont définis dans la l'annexe n°1.

Je voudrais que la majorité s'exprime et rajoute que dans les missions, il y a effectivement aussi un réel bilan qui traite des questions soulevées pendant les sections réunies et puis deuxièmement que sur base de cela il y a un genre de ...

Lors des sections réunies, l'expert disait avec de l'aplomb, il faut juste commencer. Je pense que maintenant on est un petit peu plus loin et je trouve que c'est très important qu'à partir de ce bilan, il y ait une feuille de route type qui soit établie pour les écoles qui voudraient suivre l'exemple de cette école-là et recommencer avec une classe en maternelle en immersion. Voilà ça sont deux propositions de rajout dans la lettre annexe 1 qui définit les missions arrangés.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Dank U mijnheer De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Moi, mes préoccupations rejoignent celles de Monsieur De Block. Je voulais vraiment féliciter le Collège pour la mise sur pied de ce projet novateur. Je pense que c'est vraiment une préoccupation de bon nombre de parents qui rencontrent des difficultés à inscrire leurs enfants dans l'enseignement néerlandophone parce qu'ils sont conscients que l'apport du néerlandais représentera un atout pour les enfants et donc voilà j'avais également la question de Monsieur De Block de savoir s'il y avait dans les cartons d'autres projets de la sorte, soit effectivement dans les écoles actuelles ou si d'autres écoles ouvriront à l'avenir d'autres projets de ce type-là si on constate que le projet actuel est bien mené et rencontre les résultats positifs. Je pense que l'école a très vite été prise d'assaut. Je pense qu'il y a très vite énormément de parents qui ont souhaité inscrire leurs enfants pour leur permettre d'évoluer et d'avoir des études qui leur permettront de trouver un emploi voir plus de chances de trouver un emploi.

Merci.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Ja, de immersie school w hebben er al veel over gepraat en ik heb een aantal heel concrete vragen over dit project. Ik ken de motivatie van Piet Van De Craen voor tweetalige scholen. Mijn vraag betreft vooral de opvolging van dit project omdat ik denk dat het heel belangrijk is niet alleen om goed onderwijs te verlenen dat is natuurlijk de eerste prioriteit maar ook om heel nauwkeurig et gaan opvolgen wat de concrete gevolgen zijn op schoolvak van dit project. Dus een heel nauwkeurige gedetailleerde opvolging van de evolutie van de leerlingen die dat doen en liefst ook met een controle met een groep van leerlingen die geen immersie onderwijs volgen.

Ik dat dat onze doelstelling nog altijd moet zijn om zo weinig mogelijk kinderen, ook kinderen die geen tweetalig onderwijs krijgen, om zoveel mogelijk kinderen tweetalig te maken, hun de tweede taal te laten leren. Maar de klem van dit soort immersie onderwijs is

dat zij juist zorgt voor meer meertaligheid en dat het ook geen enkele negatieve impact heeft op de ander competenties van de kinderen. Dus dat het niet zorgt voor minder kennis op de andere vlakken dan op vlak van de taal.

Ik denk dat het heel belangrijk is dat we van bij begin af aan heel duidelijk de evolutie van die kinderen opvolgen en ook met een controle checkt of er inderdaad met kinderen in gelijkwaardige omstandigheden die dat niet volgen of er daar ook een evolutie is of er een verschillende evolutie is tussen de kinderen die een meertalig onderwijs volgen en de kinderen die éénmalig onderwijs volgen omdat de meeste proefprojecten die in het verleden zijn gedaan in een homogene eentalige context. De meeste proefprojecten verlopen in Wallonië in een situatie waar een homogeen Franstalig publiek aanwezig is en waar een deel van de lessen in het Nederlands wordt gegeven. Dat is bewezen en ik ben daar grote voorstander van. Ik zou willen dat Vlaanderen dat ook gaat doen. Alleen is het nog altijd niet 100% duidelijk of er een meertalige context zoals we hier in Brussel kennen met heel veel kinderen die thuis niet het Frans en niet het Nederlands spreken maar wel een andere taal als we die op school nog eens met twee andere talen laten omgaan dan hebben die eigenlijk drie talen. Soms vier als beide ouders een verschillende taal spreken. En dus mijn vraag is hebben ook die kinderen die niet een en twee talen spreken maar eigenlijk drie of vier talen moeten leren, hebben ook die kinderen baat bij meertalig onderwijs? Daarvoor is een heel inhoudelijke opvolging nodig en niet alleen met al mijn respect Piet Vandecraen is een goeie prof maar hij is ook iemand die zeer overtuigd is van zijn gelijk en dus ik denk dat het belangrijk is dat er ook een tweede professor aangeduid wordt die eigenlijk de vergelijking kan maken tussen kinderen die meertalig opgevoed worden en kinderen die niet meertalig opgevoed worden.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Dank U mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

Je crois que toutes les mesures qui sont prises pour encourager le bilinguisme doivent être soutenues. Ici, on parle d'enseignement. Moi je le proposerais même en Région bruxelloise pour les hommes et les femmes politiques.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Vermeulen.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Nous avons déjà eu l'occasion d'avoir des changes ici au Conseil Communal sur le projet d'immersion linguistique qui est devenu une réalité avec la création de la nouvelle école rue de Bonne. C'est vrai, ce projet a fait l'objet de sections réunies A cette occasion il y a des professeurs qui ont été invités pour s'exprimer sur l'état d'avancement de l'immersion dans le cadre des écoles et je dirais que tout le projet a été longuement réfléchi. La proposition qui vous est faite ce soir, c'est de faire un comité d'accompagnement et de mettre dans ce comité d'accompagnement ce professeur de la VUB en tant qu'expert scientifique. Mais, je précise que le décret de la Communauté française recommande mais n'impose nullement un tel accompagnement. C'est la commune qui a considéré qu'il était

intéressant de s'adjoindre des personnes telles que ce professeur d'université pour justement pouvoir avancer dans le cadre de cette immersion qui est une première pour Molenbeek.

Je peux revenir sur tout le projet tel qu'il vous a été présenté et donc il s'agit évidemment de suivre des cours en néerlandais et non pas des cours de néerlandais, qu'il y a un partage des heures entre de l'enseignement en français et de l'enseignement en néerlandais, que l'institutrice est une néerlandophone qui a un diplôme néerlandophone pour pouvoir apprendre aux enfants et donc que l'objectif est d'apprendre à l'occasion des autres apprentissages tels que les math, l'éveil, l'écriture, la lecture et il y a quand même des expériences qui ont déjà été menées au niveau de Bruxelles pour des écoles d'immersion. Il y a une école à Woluwe-Saint-Lambert qui existe depuis des années, il y a une autre qui existe à Uccle et les résultats sont positifs. Donc, c'est véritablement une expérience qu'il faut suivre de près pour voir si on peut la transmettre et faire en sorte qu'elle puisse être développée dans d'autres écoles.

Aujourd'hui, deux mois après, même pas deux mois après la rentrée scolaire, on ne peut évidemment pas tirer de bilan sur ce programme d'immersion dans une de nos écoles. Je pense qu'il serait intéressant de revenir nomment en sections réunies à la fin de l'année scolaire pour voir quel est le bilan quels sont les renseignements qu'on peut tirer de ce projet. Je pense qu'aujourd'hui, il est trop tôt pour pouvoir déjà venir de manière approfondie sur la question.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie Madame la Bourgmestre, mais je ne pense pas que vous avez répondu à mes deux questions. Je ne vais pas revenir sur le projet. On avait soutenu la motion, souscrit au projet, on est même ravi qu'une telle expérience existe sur notre Commune. Simplement, je demandais si on avait déjà une idée, une estimation du nombre d'enfants inscrits dans cette école. Est-ce qu'on peut déjà me donner des chiffres maintenant ou pas ? Pour la question de la candidature, quelque part vous confirmez que c'est une personne qu'on vous a recommandée, donc l'expert a été recommandé et donc il n'y a pas eu d'appel à candidature ?

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais quand même tout de suite répondre qu'il y a 270 enfants qui sont inscrits aujourd'hui dans cette école, qui devrait en accueillir à long terme 450, que l'immersion commence en 3ème maternelle pour permettre aux enfants d'avoir une base solide de connaissance du français avant de pouvoir se lancer dans l'apprentissage du néerlandais et que c'est une école évidemment qui a un succès, mais je pense qu'il faut nécessairement, en tout cas l'équipe pédagogique est très motivée par le projet de l'école 6, et il faut aussi que les parents soient concernés par rapport à l'immersion. Ça fait également partie de la réussite du projet. Pour le reste, ce professeur d'université il fait ça, voilà il n'y a pas eu d'appel à candidature. C'est vraiment un scientifique qui apporte ses connaissances dans le cadre de ce comité d'accompagnement et tant mieux. Ce n'est pas une obligation et tant mieux qu'il apporte ses connaissances pour la concrétisation du projet.

Mme Tahar :

Très rapidement, qu'on comprenne bien mon intervention, on ne remet pas en cause le projet qu'on salue et l'expert en question, je rappelle simplement qu'il coûte quand même 2.500 € à la Commune. Ce n'est pas beaucoup, mais bon, il ne fait pas bénévolement non plus.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Madame El Belghiti, normalement vous deviez vous inscrire avant. Vous êtes nouvelle dans le conseil, donc, je vous donne la parole.

Mme El Belghiti :

J'avais juste envie de m'exprimer sur ce point parce que je trouve que c'est un merveilleux projet, tout à fait réunificateur et donc je suis ravie que notre commune puisse être porteuse de ce projet. J'encourage évidemment, si l'évaluation est positive, de pouvoir lui donner un rayonnement beaucoup plus large et peut être le proposer à d'autres Communes et l'élargir parce qu'il va dans le bon sens et je pense que les enfants en tout cas ont une grande capacité d'apprentissage et je ne doute pas qu'il puisse être un succès dans le futur.

Merci.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Madame El Belghiti.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

10. Enseignement francophone - Enseignement fondamental communal francophone - Approbation du projet de contrat de guidance relatif aux établissements scolaires communaux de Molenbeek-Saint-Jean par le Centre PMS 2 de la Commission communautaire française.

Franstalige onderwijs - Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Goedkeuring van het project van het begeleiding contract van de gemeenschappelijke scholen van Sint-Jans-Molenbeek door het centrum PMS 2 van de Franstalige Gemeenschapscommissie.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**11. Prévention - Fonds d'Impulsion pour la Politique des Immigrés (FIPI) - 2015 - Convention FF / 05 et Convention infra / 06 - entre la Commission communautaire française et l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean.
Preventie - Impulsfonds voor het Migrantenbeleid (FIPI) - 2015 - Overeenkomst FF / 05 en Overeenkomst infra / 06 tussen de Franstalige Gemeenschapscommissie en de gemeentelijke Administratie van Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Bien sûr, je me réjouis de la prolongation du subside qui va couvrir, je pense, une période allant de septembre à décembre où, je suis certaine, il prendra fin. Est-il possible, à l'échéance de ce projet, de nous faire part du rapport d'évaluation ? Il s'agit ici de frais de fonctionnement de personnel et d'infrastructure d'un montant très important et je serais intéressée de prendre connaissance du rapport d'évaluation qui sera rendu en principe à l'échéance de cette période.

Merci.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Sans problème.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On a passé le point 11. Mais avant le point 12, juste une remarque...

M. le Président, Michel Eylenbosch :

... Avant le vote ?

M. Ikazban :

On a approuvé le point 11...

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Alors, est-ce qu'on peut approuver le point 11 ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Monsieur Ikazban ?

M. Ikazban :

J'espère que vous serez indulgents avec nous comme vous l'avez été avec les membres de la majorité. Le début du conseil a été assez agité. J'avais une remarque à faire au moment où vous avez demandé d'inscrire un point en urgence, ce que nous avons accepté. Nous avons constaté qu'il y a un point, le point 31, prévu à huis clos alors qu'il aurait dû être en séance publique. A chaque fois qu'il y a un arrêté de fermeture, ça passe en séance publique. C'est vrai qu'ici, c'est une demande d'ester en justice. Mais c'est une demande d'ester en appel. Donc, la Commune a déjà été condamnée. Et sans rentrer dans les détails de la personne ou de l'association concernée, je trouve que c'est un point qui doit passer en séance publique, d'autant que j'ai lu avec d'autres le jugement qui considère que ce point doit passer en séance publique parce qu'on parle notamment d'une anomalie ou d'un problème au service de l'urbanisme qui a entraîné une erreur, d'où la condamnation de la Commune. En général, quand vous faites une demande d'ester en justice, vous défendez l'intérêt de la Commune, on n'a jamais fait de remarque. Mais, ici, c'est une demande d'ester en justice en appel d'une décision où la Commune a déjà été condamnée. A partir du moment où il y aurait un problème de fonctionnement au niveau de l'Administration communale, et ce n'est pas la première fois, nous pensons que ça doit être en séance publique.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je m'entretenais avec le Secrétaire communal adjoint qui disait que toutes les actions en justice se font, en principe, à huis clos. C'est un appel qui, en principe, se fait à huis clos. N'empêche, si vous le souhaitez, je ne sais pas si on peut le faire aujourd'hui par rapport à l'aspect erreur administrative, mais ce n'est pas nécessaire de le faire en séance publique, vous pouvez peut-être poser une question au prochain conseil par rapport aux erreurs administratives...

M. Ikazban :

.... Vous nous demandez de vous soutenir pour aller en justice en appel. Quand ce n'est pas en appel, on doit tous se ranger simplement, majorité et opposition, derrière le fait qu'on défend l'intérêt de la Commune ! Ici, vous voulez aller en appel contre une décision de justice rendue; je pense que c'est discutable et derrière cette décision, il y a le fonctionnement d'un service important de la Commune à propos duquel nous recevons beaucoup de plaintes, le service de l'Urbanisme. Et je pense que ça doit être abordé en séance publique.

Mme la Bourgmestre :

Le Secrétaire communal vérifie. Nous ne voulons pas avoir un problème de procédure si la question est mise en séance publique et non à huis clos.

M. Ikazban :

Je pensais que vous étiez en train de faire la proposition suivante qui est de dire que pour ces aspects-là, c'est en séance publique qu'on les aborde et pour ce qui est d'ester en justice, c'est à huis clos. On peut très bien scinder les deux, et on le rajoute comme on a rajouté des points en urgence, et là on peut poser des questions par rapport à ce dossier d'urbanisme. Au-delà même de ce cas particulier, c'est franchement un problème qui est général. Si vous me dites qu'il faut revenir plus tard avec une interpellation, alors il faut retirer votre point à huis clos...

Mme la Bourgmestre :

On ne peut pas se permettre de ne pas contrer. C'est simplement une question de procédure. Il y a des délais pour interjeter appel. On ne peut pas prendre le risque de reporter ce point, vu ce délai.

M. Ikazban :

Il fallait rajouter le point à l'ordre du jour du Conseil communal pour aborder cette problématique... On a déjà fait l'inverse, quand un point est inscrit en séance publique et qu'on estime après qu'il doit être discuté à huis clos, on fait la remarque...Ici, il y a un problème qui est délicat, on ne pourra pas participer à votre demande d'ester en justice en appel d'un jugement. Est-ce que vous avez lu le jugement ? Je ne vois pas comment vous allez vous prononcer sur une demande d'ester en justice en appel alors que vous n'avez même pas pris connaissance du jugement...

Mme la Bourgmestre :

Par rapport au fonctionnement du service de l'Urbanisme, la question peut être posée, mais est-ce que ça ne serait pas plus intéressant de la poser sous forme d'interpellation et de la poser d'une manière générale plutôt que de venir sur un cas particulier pour lequel on doit ester en justice ?

M. Ikazban :

Le seul problème c'est que vous nous demandez d'ester en justice en appel et quand on lit le jugement, je me répète, excusez-moi, on voit que l'une des raisons pour laquelle la Commune est condamnée est liée à une anomalie au niveau du service de l'Urbanisme. Je pense que la responsabilité des Conseillers communaux et celle du Collège en premier est le bon fonctionnement des services. Si on va en appel alors qu'on sait pertinemment que ce qui est dans un jugement est peut-être vrai, est-ce qu'il est pertinent d'aller en appel ?

Mme la Bourgmestre :

Je l'entends bien, mais ça doit se faire dans le cadre d'un huis-clos parce que cela porte sur un dossier en particulier. Mais pour le reste, on peut le faire dans le cadre d'une interpellation si vous considérez qu'il y a des services qui posent des problèmes de fonctionnement. Sur un cas particulier, c'est plus intéressant d'avoir une discussion en général lors d'un prochain Conseil communal.

M. Ikazban :

On ne va pas épiloguer. J'ai fait la remarque et je m'arrête là. On a été plusieurs dans mon groupe à être interpellés par ce jugement. Je rectifie simplement votre dernière phrase

en disant que nous n'estimons pas que les services dysfonctionnent, nous avons lu le jugement par lequel un juge estime qu'un service dysfonctionne, point à la ligne.

Mme la Bourgmestre :

Oui, mais je ne vois pas en quoi on ne peut pas aborder cette question dans le cadre d'un huis-clos, comme le prévoit la Loi communale, c'est tout.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

On continue... Monsieur Ikazban, vous avez posé une question et vous avez eu la réponse. Reportons la discussion à huis clos, de sorte à avoir peut-être des éléments particuliers qu'on ne peut pas faire en séance publique.

Merci.

12. Asbl « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek « rpm 449.487.409 » - Rapport moral 2014, comptes de résultats et bilan 2014 - rapport du Réviseur d'entreprises. Vzw « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek rpr 449.487.409 » - Jaarverslag 2014, resultaatrekeningen en balans 2014 - Verslag van de Bedrijfsrevisor.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci. Le rapport moral fait état de problèmes de communication internes et externes. Et il y a une réorganisation, une nouvelle direction. Cela fait un an maintenant qu'on essaie de changer les choses. Je voudrais savoir où on en est et quel est l'impact au niveau budgétaire ?

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Etant administratrice de la LES et m'étant précédemment abstenue au sujet des comptes de ladite asbl, je garderai le même vote ce soir et j'imagine que le groupe fera de même.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Juste une petite remarque. A la lecture des comptes, plus précisément à la page 3, je constate qu'il y a des créances douteuses - c'est ainsi que c'est intitulé - pour un montant de 60.248 euros. Or, le rapport du réviseur stipule clairement que tout s'est fait en conformité. Alors je m'interroge sur ce qu'on entend par « créances douteuses » dans un compte annuel; ça m'interpelle d'autant plus qu'il s'agit d'un montant important et que, d'une façon ou d'une autre, ça ne s'intitule pas de la sorte, ça reste une créance, si c'est une créance légale, mais en termes de créance douteuse, on peut s'interroger.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Une petite question. Puisqu'on parle de l'asbl Lutte contre l'Exclusion Sociale et de budget, il nous revient que la Commune ou l'asbl envisagerait de vendre le bâtiment de Cornimont, le centre de vacances des jeunes molenbeekoïses. J'aimerais simplement savoir si c'est vrai ou pas. Et si c'est le cas, où en êtes-vous dans ce processus et pourquoi ? Merci.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci. Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Pour info, je vous rappelle que vous êtes tous membres de l'assemblée générale et que tout ça a été présenté lors de l'AG et que, malheureusement, peu d'entre vous étaient présents. Vous avez néanmoins reçu tous les documents et sachez que dans ce cadre-là vous pouvez toujours poser des questions précises par mail aux responsables de l'asbl.

Quant à savoir où on en est par rapport à la réorganisation et vérifier le point - ce serait beaucoup trop long -, les choses avancent, mais une asbl aussi importante et historique ne se transforme pas du jour au lendemain. Et je vous invite donc à venir beaucoup plus régulièrement aux AG pour pouvoir avoir plus de détails ou bien nous poser des questions par écrit - et là je pense que je peux prendre le temps d'y répondre. Mais ici, je ne peux pas vous en faire maintenant l'évaluation. Mais je peux répondre par écrit avec plaisir et beaucoup d'intérêt.

En ce qui concerne la créance douteuse - je ne suis pas sûre, mais je vais vérifier cela - je sais qu'il y a un subside de l'IBGE de quelque 50.000 euros - c'est peut-être même l'intégralité des 60.000 euros - pour lequel on est en négociation - et ça remonte à il y a deux ans -, parce que l'IBGE dit que les rapports ont été rentrés trop tard. Or, on a les mails qui montrent qu'ils ont été rentrés à temps. Donc, on est toujours en discussion avec l'IBGE pour pouvoir récupérer ce subside. Je pense qu'il s'agit de ça, je vais poser la question et, quoi qu'il en soit, je vous confirmerai ou infirmerai l'information par mail.

Concernant Cornimont, je voudrais vous rassurer à ce sujet. Ce n'est absolument pas à l'ordre du jour. Ce qu'il faut dire c'est que, dans le cadre des discussions budgétaires en lien avec la Commune, on doit pouvoir effectivement faire le point sur l'ensemble des projets et que, dans ce cadre-là, il a effectivement été demandé qu'il puisse y avoir une expertise du bâtiment de Cornimont, expertise qui a eu lieu pendant l'été. Le fait qu'un expert vienne à Cornimont a fait s'inquiéter certains travailleurs. Cependant, ça ne veut pas dire que nous ne

sommes pas en train de demander un rapport pour évaluer le fonctionnement de tout le projet Cornimont, de sorte à voir comment le faire évoluer. Là aussi, quand des options viendraient sur la table, il appartiendra au conseil d'administration de se prononcer en temps voulu. Mais pour l'instant la question de la vente de Cornimont n'est pas à l'ordre du jour. Ce qui est l'est, c'est l'évaluation du fonctionnement du projet et l'identification de différentes pistes pour améliorer le fonctionnement du projet tel qu'il existe aujourd'hui.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Juste une précision en réponse à Madame Turine. Je pense que le réviseur aurait pu mentionner la réponse dans ses remarques, dans le rapport mentionnant clairement la problématique et la procédure en tant que telle. Généralement, quand les réviseurs constatent une imprécision quant à un sujet, ils le mentionnent, même s'ils mettent « sous réserve de ». Mais quand il y a des cas qui sont connus, on le rajoute généralement comme mention particulière sur le rapport, ce qui n'a pas été fait.

Merci.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'entends bien Madame Turine qui essaye de nous rassurer en disant que pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour. C'est ce « pour l'instant » qui m'inquiète. Ce que je ne comprends pas, c'est que si ce n'est pas à l'ordre du jour, alors pourquoi on envoie un expert pour estimer la valeur du bâtiment. Qu'on essaie d'évaluer le fonctionnement, pourquoi pas, mais quand quelqu'un vient prendre mes mesures pour pouvoir faire le cercueil et qu'il me dit qu'il n'a pas l'intention de me tuer, je m'inquiète quand même...Donc, je veux bien entendre que vous avez essayé de nous rassurer, mais il y a quand même deux 'mais' en disant 'pour l'instant' et vous avez dit aussi que c'est le CA qui décidera. Pourquoi alors envoyer un expert pour déterminer la valeur du bâtiment ? J'avoue que j'ai un peu de mal à vous croire...

Mme Turine :

J'en prends acte.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je tiens à signaler que j'étais présent lors de la dernière AG en juin. Je maintiens que cette asbl est une grosse structure, mais au bout d'un an, on peut quand même avoir des éléments pour dire si ça fonctionne mieux qu'avant notamment au niveau de la communication. J'ai parlé de l'impact budgétaire parce que, souvent, lors de la présentation des budgets on parle de gros transferts vers la LES et lors des modifications budgétaires on nous dit également que, parmi les facteurs défavorables dans cette modification budgétaire, il y a la rétrocession du F.I.P.I.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Il y aura de toute façon une assemblée générale et on pourra aborder ça plus longuement.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 20 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 20 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

**13. Grh - Statut administratif - Modification du cadre administratif et technique.
Hrm - Administratief statuut - Wijziging administratief en technisch kader.**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

14. Finances - Avenant au contrat 2013-2014 visant à promouvoir le développement économique local et régional.

Financiën - Aanvulling van de overeenkomst 2013-2014 ter bevordering van de economische ontwikkeling op lokaal en gewestelijk vlak.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Monsieur l'Echevin des Finances souhaite intervenir anticipativement à vos remarques.

M. l'Echevin Haouari :

Juste brièvement, un mot d'explication par rapport à cet avenant. Il s'agit, comme c'est indiqué dans le titre, d'un avenant au contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional, appelé aussi le Fonds de compensation fiscale. Suite à une révision au niveau régional, le Fonds qui était de 30.000.000 euros à répartir sur l'ensemble

des 19 communes bruxelloises, est passé à 40.000.000 euros; ça c'est la première modification. Puis, les critères de répartition ont été modifiés. Ce qui a donc permis à la Commune de Molenbeek de pouvoir augmenter sa part dans le Fonds de 1.185.000 euros. C'est une augmentation de quasi 100 %. Je le citerai aussi lors du point suivant qui est la modification budgétaire.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr Berckmans :

Dank U Mijnheer de Voorzitter. Ik heb hier de volgende vragen over. Het gaat hier over een aangelegenheid of een project dat hier verlengd wordt voor 2015 dat al bestond voor 2013 met name een gunstig fiscaal beleid voor de ondernemingen. Deze gelegenheid is natuurlijk ook interessant voor de gemeente omdat ze daarvoor althans voor 2015 meer dan 2,6miljoen euro per jaar krijgen.

Een tweede punt, allee dat is de inleiding. Mijn vraag is heeft U een idee wat het effect is van die belastingverlagingen voor ondernemingen? In het algemeen wil ik ook speciëren tenzij ik me vergis ondernemingen dat gaat hier van grote ondernemingen tot kleine eenmanszaken, dus de bakker is daarbij, de lokale handelaars zijn daarbij dus mijn vraag heeft U een idee wat het effect is daarvan? Tweede vraag, doen al de gemeenten hier aan mee? En mijn derde vraag, hier is het een verlenging voor 2015 en mij vraag is wat voor de volgende jaren?

Je répète ma question : il s'agit ici de créer, entre guillemets, un climat favorable sur le plan fiscal aux entreprises, les grandes comme les petites comme le boucher local. Ce qui est intéressant aussi pour la Commune qui reçoit un subside de plus 2.600.000 euros par an. Il s'agit d'une programmation pour 2015, ce qui existait déjà pour 2013 et 2014. Ma question est de savoir l'impact de ça sur les entreprises et la Commune. Deuxièmement, est-ce que toutes les Communes de Bruxelles sont concernées ? Il s'agit ici d'une prolongation pour 2015 et je voudrais savoir si c'est prévu aussi pour les années suivantes. Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

k geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Pourriez-vous nous expliquer le tableau qui se trouve en bas de l'annexe à l'avenant consacré au revenu cadastral, le matériel, l'outillage et le précompte immobilier ? Il y a des chiffres pour 2013 et 2014. Et rien pour 2015. Est-ce parce qu'on n'a pas encore fait le relevé pour 2015 ou est-ce dû à un changement de règlement par rapport au précompte immobilier sur le matériel et l'outillage ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Monsieur Berckmans, il ne s'agit pas d'une prolongation, le contrat courait jusqu'en 2015, mais d'une modification de ce contrat, donc d'une augmentation de ce fonds pour la Commune de Molenbeek. Comme je l'ai dit, c'est suite à l'augmentation du fonds, d'une part, et à un changement des critères de répartition, d'autre part. Et les 19 communes bénéficiaient, en tout cas sous l'ancienne mouture, de ce subside. D'ailleurs, des études comparatives des comptes communaux existent au niveau de Belfius et montrent que quasi toutes les communes auraient été en déficit sans l'intervention de ce fonds quand il était à 30.000.000 euros. Par rapport à la nouvelle mouture, je ne sais pas encore s'il y a des communes qui en sont exclues. A vérifier. En tout cas, pour ce qui est de Molenbeek, on fait un gain important.

Monsieur De Block, pour répondre à votre question, en fait, les différents tableaux qui sont joints font partie des critères utilisés par la Région pour pouvoir répartir ce subside.

M. De Block :

Ma question portait sur le fait qu'il n'y a pas de relevé pour l'année 2015 ...

M. l'Echevin Haouari :

Les chiffres ne sont pas encore connus. Pour le précompte immobilier, il faut attendre le 25 janvier 2016 précisément pour connaître le montant exact attribué à la Commune pour l'année 2015.

Par rapport aux entreprises, Monsieur Berckmans, il s'agit de deux taxes principalement, la taxe sur la force motrice et la taxe sur les ordinateurs. Donc, au début de cette convention, la Région avait demandé aux Communes qui les appliquaient de supprimer ces deux taxes et pour celles qui ne les avaient pas, de ne pas les instaurer. Cela dit, il y a un comité d'accompagnement régional qui se réunit au moins une fois par an avec toutes les Communes qui bénéficient de ce fonds et identifie avec elles les taxes à supprimer et celles à ne surtout pas instaurer pour pouvoir continuer à bénéficier de ce fonds.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

k geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Merci Monsieur l'Echevin.

Vous venez d'expliquer de quelle taxe il s'agit, ce que j'avais déjà lu dans le document. Mais ma question est de savoir si vous avez une idée de l'impact de ces mesures et sur les Communes et sur les entreprises et si ça continue pour les années suivantes, au-delà de 2015.

M. le Président :

Monsieur Haouari ?

M. l'Echevin Haouari :

Je n'ai pas d'idée par rapport à l'effet sur les entreprises, peut-être que la Région a une idée sur ce point, ce que nous n'avons pas au niveau communal. En ce qui concerne la continuité, il s'agit d'un contrat triennal. Normalement, une fois que le contrat arrive à son terme, la Région en propose un autre. Il existe une ordonnance et, en principe, à moins qu'il y ait une modification au niveau régional, ce subside continuera à produire ses effets. C'est-à-dire de nous permettre d'avoir un subside annuel.

Merci.

M. le Président :

Merci. On peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

15. Budget communal 2015 - Modifications budgétaires.

Gemeentebegroting 2015 - Begrotingswijzigingen.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Je vais vous présenter les principaux effets de la modification budgétaire. Celle que nous vous présentons ce soir est la première de l'année 2015. Comme vous le savez, une modification budgétaire vient corriger les crédits budgétaires du budget initial de l'exercice en fonction de nouvelles informations dont dispose l'Administration, en l'occurrence dans ce cas-ci, la Commune. Donc, le résultat du budget 2015 en modification budgétaire s'améliore par rapport au budget initial de 178.438 euros. Plusieurs facteurs au budget ordinaire viennent expliquer ce résultat. Citons d'abord les facteurs défavorables. Il y a bien sûr des moins et des plus et, l'un dans l'autre, on arrive à une amélioration du résultat de 178.000 euros. Donc, il y a le facteur relatif à l'inscription des irrécouvrables, relatif aux exercices antérieurs pour plus d'un million d'euros. Il y a la diminution de recettes aux transferts, notamment suite à des corrections de subsides sur d'éventuels doubles emplois, des surestimations, des subsides qui n'étaient pas tout à fait estimés et pour lesquels, au courant de l'année 2015, on a pu avoir plus d'informations et qu'on a pu corriger au niveau du budget, etc. Il y a la rétrocession du subside FIPI à l'asbl LES et qui était inscrit au budget initial en recettes mais pas en dépenses; donc ça a été corrigé pour un montant de 240.000 euros, l'inscription du passif des asbl Molenbeek Sport et LES pour leur permettre de partir avec un résultat cumulé, donc neutre. Pour l'asbl Molenbeek Sport le montant est de 331.000 euros. Seuls 180.000 euros ont été inscrits parce que 150.000 euros étaient déjà inscrits au budget initial. Et pour la LES le montant est de 132.000 euros. Il y a une augmentation de la dotation du CPAS en fonction des besoins pour 1.360.000 euros. Donc, je finis avec les facteurs défavorables.

Je reprends avec les facteurs favorables, ceux qui ont permis d'obtenir ce résultat. Donc, il y a le point qu'on vient de discuter, le point 14, l'augmentation du fonds de compensation fiscale pour le montant que j'ai déjà cité et qui est de 1.185.000 euros. Pour l'adaptation des recettes des taxes communales en fonction des montants reçus, il y a eu

donc des montants supérieurs aux crédits budgétaires; pour la taxe stationnement il y a 510.000 euros qui concernent l'année 2014. Il y a d'autres petits montants dont 3.000 euros pour le dépôt de matériaux, 125.000 euros, bien sûr, de moins pour les salles des fêtes, 12.000 euros de moins pour les pompes à essence, 100.000 euros de moins pour les sanctions administratives. Donc, l'un dans l'autre, ça nous a permis quand même d'enranger un montant supplémentaire pour ce qui est des taxes de 276.000 euros. Donc, correction du montant des cotisations patronales pour les ACS inscrites au budget initial pour un montant de 1.012.000 euros, il s'agit d'une correction par rapport au montant qui était inscrit au budget initial. Adaptation des crédits des garderies sur base des recettes réelles pour un montant de 650.000 euros dont 400.000 euros concernaient l'année 2014. Donc, en plus de ces effets-là, il y a une meilleure maîtrise des dépenses de personnel, notamment par des transferts internes, ce qui nous a permis de faire une économie de 250.000 euros.

Enfin, il s'agit d'un one shot, donc un effet qui ne se reproduira plus en 2016. Donc, c'est la même consolidation d'emprunts destinés à couvrir la part communale supplémentaire dans les contrats de quartier - on en avait parlé lors de la présentation du budget initial, évoquant un montant de 15.000.000 euros qui devait être financé sur fonds propres, étant donné que les subsides des contrats de quartier, de leur début jusqu'en 2012, ne couvraient pas ces 15.000.000 euros. Aussi le montant du gain pour 2015 est de 900.000 euros.

Voilà donc pour ce qui est du service extraordinaire. Enfin, il faut juste rappeler pour ce service extraordinaire les modifications qui ont eu lieu. Il y a eu bien sûr des ajouts par rapport au budget initial, notamment la mise en conformité des ascenseurs pour l'ensemble des sites communaux pour un montant de 144.000 euros, un supplément pour le nouvel accueil de la Maison communale pour un montant de 10.000 euros, achat d'équipements de voiries, de mobilier urbain pour un montant de 95.000 euros, mise en conformité du parking situé rue Tazieaux pour 45.000 euros, réparation des plafonds de l'Institut technique pour 28.000 euros, mise en conformité de la salle des fêtes du Sippelberg pour un montant estimé à 50.000 euros. Par contre, d'autres projets ont été reportés en 2016 et ne figurent donc pas en 2015, étant donné qu'ils ne pourront pas être réalisés en 2015 pour des raisons principalement administratives. Il s'agit notamment du plan triennal pour les voiries communales pour un montant de 4.700.000 euros, de la construction de bâtiments scolaires pour un montant de 5.800.000 euros, de la construction de la bibliothèque francophone pour un montant de 3.243.000 euros, l'aménagement d'infrastructures sportives pour un montant de 311.000 euros et, enfin, la construction de logements pour un montant de 375.000 euros. Donc, ici, c'est principalement pour des raisons administratives. Et tous ces projets-là seront repris en principe au budget 2016.

Merci.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Conseillers, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, je regrette simplement que l'Echevin des Finances nous ait donné ces chiffres qu'aujourd'hui, il n'y aurait pas eu lieu de rédiger une interpellation. Néanmoins, elle a été faite et j'aimerais revenir sur un certain nombre d'éléments. Comme vous le savez,

parmi les points inscrits à l'ordre du jour de la session des sections réunies de lundi 19 octobre, il y avait entre autres le point relatif à la modification budgétaire que nous sommes invités à voter ce soir. Et comme vous le savez certainement, le but d'une section réunie est de permettre à tout un chacun de disposer de l'ensemble des éléments permettant de poser toutes les questions techniques - cela a été rappelé à maintes reprises - afin de mieux comprendre les éléments exposés, de mieux saisir le comment et aussi les aboutissants des données reçues. Et ceci est d'autant plus important lorsque cela touche des exercices budgétaires et autres modifications budgétaires, comme c'est le cas aujourd'hui. Malheureusement la prestation à laquelle nous avons eu droit est tout simplement à mes yeux inadmissibles, traduisant un manque de respect. En effet, excepté un document assez rudimentaire, très pauvre sur le plan de l'argumentaire, sans aucune explication chiffrée, nous avons eu du mal à saisir, à comprendre l'importance de la modification budgétaire proposée ainsi que le pourquoi et les conséquences de celle-ci. Cette absence d'informations, de chiffres, laisse à juste titre sous-entendre qu'il subsiste un sentiment d'incertitude, un manque de transparence et de clarté. Il est regrettable aussi de constater que, compte tenu de la situation financière dans laquelle se trouve notre Commune actuellement qui est, je le rappelle, sous tutelle, la majorité n'a pas, à mon sens, saisi l'importance d'un exercice budgétaire qui exige méthodologie, management et, surtout, clarté. Nous avons également noté une grande confusion dans les explications apportées puisque nous ne disposons d'aucune référence chiffrée. Alors, pour être plus précis et à la fois, je dirais, pragmatique, il est aussi inquiétant de noter que les nombreux facteurs défavorables tels qu'ils ont été mentionnés à l'instant traduisent clairement un manquement dans l'établissement du budget 2014 et 2015, comme l'inscription des irrécouvrables non budgétisés. Alors, évidemment, l'argumentaire qui a été développé selon lequel on ne peut pas prévoir les irrécouvrables est un argument, je m'excuse, qui ne me convient pas, puisque tout a la possibilité d'être prévu, d'être provisionné. Par rapport au passif des asbl communales et du CPAS, le but n'étant pas de mentionner le montant exact mais d'apporter une estimation pour que le budget en question concernant l'exercice reflète la situation la plus exacte possible. Alors, évidemment sur base des documents que nous avons reçus lundi, vous nous présentez une amélioration du résultat de 178.000 € tel que vous l'avez mentionné à l'instant. Cela nous semble improbable et incertain, compte tenu des éléments incorrectement budgétisés. L'augmentation nette des recettes des taxes communales et l'adaptation des crédits relatifs aux garderies payantes sur base des droits constatés illustrent très bien cette incohérence puisque, encore une fois, il n'y a aucun référentiel chiffré.

A la lecture du volet « service extraordinaire », on voit que vous nous faites part d'un certain nombre de travaux non prévus au budget initial et inscrits en modification budgétaire. Il s'agit bien évidemment dans ce cas précis d'investissements dont les montants sont importants qui, souvent, s'étalent sur plusieurs années. Mais encore une fois vous oubliez de nous transmettre les chiffres et les montants concernés. Vous l'avez compris, ceci n'est pas acceptable et est indéfendable.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'analyse d'un budget et autre modification budgétaire est un exercice crucial et difficile. Il demande sérieux, support et pragmatisme. Il ne s'agit nullement d'un exercice de devinettes, exercice auquel nous avons eu droit. Je vous remercie.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vais pas être trop long, je pense que Monsieur Achaoui a tout dit, excellemment dit. Je vais simplement attirer votre attention sur deux éléments. C'est quand même assez particulier de recevoir deux feuillets en sections réunies comme document explicatif sur la modification budgétaire. Mais, soit. Lors de cette séance, j'avais demandé un certain nombre d'informations techniques. Donc, je suis désolé de reposer ces questions, car j'avais demandé qu'on me réponde avant ce soir - ceux qui y étaient présents peuvent témoigner - et j'avais notamment posé la question de savoir, pour les travaux reportés sur les aménagements d'infrastructures sportives et scolaires notamment, sur l'éclairage du terrain C, quelles constructions de bâtiments scolaires étaient reportées. On a parlé de la Flûte Enchantée, de Windekind, de l'école 13. Et ma question était de savoir ce que ça représente en nombre de classes. Je pense que si on fait des sections réunies, c'est pour avoir des réponses techniques. Je veux bien comprendre qu'on ne peut pas avoir toutes les réponses le soir même, mais alors qu'on nous les envoie avant le conseil communal. Et je le regrette, ce n'est pas le cas.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Ik heb tijdens de vergadering van de verenigde secties al enkele vragen gesteld. We kunnen hier veel vragen over stellen zowel over de begroting als over de begrotingswijziging. We zouden daar een ganse avond over kunnen spreken maar ik ga mij beperken tot twee vragen. De eerste vraag betreft, bij manier van spreken, de opname van het verlies van de VZW LES en van de VZW Molenbeek Sport in de financiën van de gemeente. Dus aanwijzen dat het passief van die twee VZW op nul wordt gezet. Normaal gezien heb in een goed geheugen. Het is gewoon een informatieve vraag. Mijn vraag is, is dit de eerste keer dat dit gebeurt of werd dat ook vorige jaren gedaan dat het verlies van die twee VZW'S een beetje zoals bij het OCMW werd opgevangen door de gemeente? Een tweede vraag betreft de grote werken die worden uitgesteld naar de volgende begrotingsjaren. Ik geef enkele voorbeelden dus de bouw van schoolgebouwen, de bibliotheek, inrichting van sportinfrastructuur. Mijnheer de eerste Schepen, Monsieur El Khannouss, votre collègue des finances.

M. le Président :

Monsieur Berckmans, laissez Monsieur Haouari se défendre dans cette situation... Continuez, s'il vous plaît, n'interpellez pas Monsieur El Khannouss.

Merci.

Dhr. Berckmans :

Je peux demander à Monsieur l'Echevin des Finances qu'il m'écoute...

M. le Président :

C'est ce qu'il fait.

Dhr. Berckmans :

Ten tweede dus die werken worden uitgesteld naar 2016-2017 en als men dat puur financieel bekijkt is dat positief in die zin dat het niet ten laste wordt genomen van dit boekjaar. Maar in werkelijkheid is dat niet positief. Want dat betekent dat die projecten zoals de scholenbouw, sportinfrastructuren dat de vertraging oplopen.

Een derde punt en dat is een vaststelling, ik had ook verwacht op dat lijstje hier dat we er tenminste de bedragen zouden bijgehad hebben tenminste van de grote posten.

Donc, deux questions. J'ai bonne mémoire, mais ici je me souviens pas : concernant le mali de la LES et de Molenbeek Sport, est-ce la première fois que la Commune le prend en charge comme pour le CPAS, est-ce purement informatif ou cela se passe-t-il comme ça toutes les années ? En ce qui concerne les travaux reportés, c'est positif d'un point de vue financier mais c'est aussi négatif dans le sens où ces grands travaux d'infrastructure et de construction d'écoles accuseront des retards. Je trouve aussi que vous auriez pu donner les chiffres à côté des grands postes.

Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Le Mouvement Islam s'abstient évidemment sur tous les points qui concernent le budget. On ne veut pas être un frein à vos politiques, on verra bien ce que ça donnera. J'ai quatre remarques à faire. Je voudrais savoir quelle est la part de notre Commune dans la clé de répartition du fonds de compensation fiscale ? Vous parlez aussi d'économie sur le personnel que vous justifiez par des transferts et je voudrais savoir comment vous faites, j'ai l'impression que c'est des contrats à mi-temps ou des CDD qui ne sont pas renouvelés. On constate aussi une contribution assez forte des parents dans cette modification budgétaire avec 1.050.000 euros, alors qu'il n'y a visiblement pas une amélioration dans l'accueil extrascolaire.

Vous reportez toute une série de travaux sur les infrastructures scolaires, le logement au budget 2016. Comme on est déjà en mali de plus de 9.000.000 euros, je ne sais pas comment cela va pouvoir se faire. J'aimerais avoir des explications. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Pour répondre à une remarque faite par plusieurs Conseillers par rapport au document, je dirais que celui-ci ne comprenait pas effectivement les chiffres. Nous allons

présenter un document chiffré. Cela dit, je vous rappelle que la modification budgétaire dans son ensemble est sur le B.O., mais nous tenons à présenter la prochaine fois un document synthétique, plus lisible et ce, malgré le fait que l'ensemble du document est disponible pour tous les Conseillers communaux sur BO Secrétariat.

Par rapport à vos questions, Monsieur Berckmans, la Commune prend effectivement en charge le mali de ces structures para-communales, la LES et Molenbeek Sport. En modification budgétaire l'année dernière, la Commune avait épongé un mali important pour la LES de quelque 400.000 euros. Même le mali cumulé de ces structures a été épongé. Donc, ces structures partent vraiment sur de bonnes bases. Et ce, c'est aussi à la demande de l'inspection régionale; ce qui a été fait au niveau de la Commune, au niveau du CPAS. Donc, l'ensemble des sommes en irrécouvrable ont été faites justement pour partir sur de bonnes bases. Il s'agit d'une démarche fondamentale dans le cadre de l'assainissement financier d'une structure, peu importe sa nature.

S'agissant des travaux qui ont été reportés, c'est selon la loi sur les marchés publics qui prévoit des délais très longs. D'abord, il faut savoir qu'en 2015, le budget a été approuvé au mois d'avril pour les raisons que vous connaissez. A partir du moment où il a été approuvé au mois d'avril au conseil communal, il y a toujours le délai de tutelle qui a couru jusqu'à son terme. Le budget n'est devenu exécutoire qu'à partir du mois de juin 2015. Et à partir de là, il faut compter les nouveaux délais dus aux appels d'offres, aux adjudications, de trente-sept jours, etc. Et, pour qu'un marché soit exécutoire, il doit être attribué avant le 31 décembre. Faute de quoi, il ne peut l'être.

Le budget 2016 sera présenté bien avant celui de 2015 en principe - je ne vais pas m'engager sur ces délais - mais, en tous les cas, bien avant. Et les marchés publics pourront être lancés beaucoup plus tôt dans l'année 2016. Les travaux pourront être réalisés. Il ne s'agit donc pas d'un retard d'une année complète, mais juste de quelques mois.

Pour répondre à la question de Monsieur Ait Jeddig, je ne vais pas revenir sur de longs débats qui ont eu lieu ici. Quand on adapte des recettes en fonction des droits constatés, on le fait et on a plus de recettes, on fait une modification budgétaire; on doit adapter les crédits budgétaires en fonction de ces droits constatés. On ne sait pas faire autrement. C'est tout à fait légal et même obligatoire.

Pour ce qui est du personnel, je rappelle le montant qui est de 250.000 euros sur une masse de 55.000.000 euros. Donc, en pourcentage, ça représente très peu, quand il y a des maladies de courte durée, quand il y a des 4/5ième, etc. Donc, il n'y a pas systématiquement un remplacement en externe, on essaye de trouver des solutions en interne. Voilà pourquoi on arrive à faire l'économie de 250.000 euros. C'est ça la raison. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Schepen.

Je comprends très bien que le retard de ces travaux est dû aux facteurs que vous avez donnés. Je voulais simplement faire un constat par rapport au budget. D'un côté, c'est positif. De l'autre côté - et je sais qu'il y a des raisons pertinentes, je ne voulais pas dire que

vous n'avez pas assez travaillé, que vous n'avez pas été assez vite avec le projet - je dis simplement que les travaux démarreront plus tard et que la Commune et les citoyens en bénéficieront plus tard.

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

On peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 23 votes positifs, 12 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 23 positieve stemmen, 12 negatieve stemmen, 1 onthouding.

**16. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale au 30 juin 2015.
Gemeenteontvangerij - Verificatie van het gemeentekasgeld tot en met 30 juni 2015.**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

C'est une communication.

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

**17. Propriétés communales - Chaussée de Gand, 159A - Location du rez-de-chaussée commercial - Renouvellement du bail commercial.
Gemeentelijk eigendommen - Steenweg op Gent 159 A - Huur van een commerciële benedenverdieping - Vernieuwing van de handelshuurovereenkomst.**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Si vous permettez, j'aimerais bien joindre mon interpellation aux points 17 et 18 puisqu'il s'agit, pour ces deux points, d'une prolongation du bail commercial. Première question, je m'interroge quant à la dénomination, vous parlez dans l'intitulé d'un renouvellement de bail commercial alors que dans la décision vous parlez plutôt d'un nouveau contrat de bail. Je ne crois pas à cette sémantique, soit c'est un renouvellement de bail, soit c'est un nouveau bail et ça ne fait pas référence à la même réglementation. Seconde question, je m'interroge aussi sur l'augmentation de ce loyer qui passe de 738,25 euros par mois pour la location du n° 159 Chaussée de Gand à 1520 euros, soit le double. Vous allez me dire que c'est légal, oui, mais comment justifiez-vous cette augmentation ? Même question pour le point 18, on passe de 420,22 euros à 860 euros. Pourquoi cette augmentation qui a doublé et pourquoi un nouveau contrat de bail et pas une prolongation ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Bonsoir et merci pour ces pertinentes questions.

On a effectivement deux points qui se rejoignent, donc on pourrait parler d'un double foyer d'opticien. C'est un renouvellement dans le sens où ce sont des baux qui sont réalisés avec les mêmes commerçants que ceux qui étaient en place, et non avec des nouveaux. C'est dans ce sens-là qu'il faut le comprendre. Je ne suis pas juriste, mais c'est le terme qui a été choisi. Par contre, effectivement le point parle de l'adoption d'un nouveau bail et on peut considérer que si vous changez une virgule dans un bail, ce n'est pas un renouvellement tip-top, mais c'est un nouveau bail.

Quant au pourquoi de l'augmentation, la vraie question est de savoir les prix du marché et comment faire en sorte d'avoir des prix qui soient légèrement en-dessous du marché. Je ne sais pas comment auparavant les choses étaient faites, ce qui est certain c'est qu'il n'y avait pas de collaboration avec Atrium, ni pour déterminer quels sont les commerçants qui doivent disposer de locaux commerciaux qui ne soient pas occupés, ni pour juger de l'opportunité de renouveler des baux avec des commerçants déjà implantés, ni pour fixer les montants des loyers. Donc, nous avons voulu objectiver cette situation et faire en sorte qu'une commission apolitique d'attribution de locaux commerciaux soit mise en place, ce qui a été fait en 2013. En l'occurrence, ici, c'est Atrium qui a posé le montant des loyers en fonction des prix dans la Chaussée de Gand et des différents types de loyers qu'on propose. Nous avons ici un montant de 20 euros par mètre carré par mois pour chacun de ces commerces. Il y a une égalité parfaite entre les deux opticiens au niveau du prix par mètre carré, la différence de prix s'explique par la surface qui est différente et qui est, dans un cas, de 76 mètres carrés et, dans l'autre, de 43 mètres carrés. Je dirais que ces prix ont été suggérés par Atrium. Les tarifs ne sont pas orientés à la hausse par rapport à l'ensemble des loyers que l'on peut trouver à la chaussée de Gand. Si certains sont beaucoup plus chers parfois, c'est parce que les locaux viennent d'être rénovés aux frais des propriétaires. D'autres sont moins chers parce qu'ils sont plus vétustes, et certains plus chers parce qu'ils sont mieux situés, par exemple du côté du canal plutôt que du côté des Etangs-Noirs. En l'occurrence, il y a un montant qui reste modeste malgré tout par rapport au prix du marché et qui est de 20 euros au mètre carré pour ces deux commerces, ces deux opticiens.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver le point 17 ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

**18. Propriétés communales - Chaussée de Gand, 165 - Location du rez-de-chaussée commercial - Renouvellement du bail commercial.
Gemeentelijke eigendommen - Steenweg op Gent 165 - Huur van een commerciële benedenverdieping - Vernieuwing van de handelshuurovereenkomst.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

M. le Président :

Oui, Monsieur Ikazban ?

M. Ikazban :

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, parce que vous avez été assez rapides, nous n'avons pas approuvé le point 15. Donc, nous votons contre le point 15 et nous nous abstenons pour le point 16.

M. le Président :

J'ai demandé si on pouvait approuver...

M. Ikazban :

Certains pensaient qu'il y avait encore une réponse. Monsieur Ait Jeddig attendait une réponse qu'il n'a pas eue d'ailleurs. Je voudrais simplement qu'on acte le fait que notre groupe vote contre le point 15 et s'abstient pour le point 16. C'est notre droit...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît, arrêtez les apartés...

Le point 16 est une communication seulement. Il n'y a pas de vote.

M. Ikazban :

Alors, nous votons contre le point 15.

M. le Président :

Entendu. Nous en sommes maintenant au point 19.

19. Propriétés communales - Chaussée de Ninove, 122 C - Occupation par l'A.S.B.L SETM d'une partie d'un bâtiment acquis dans le cadre du contrat de quartier Ecluse-Saint-Lazare.

Gemeentelijke eigendommen - Ninoofsesteenweg 122 C - Gebruik door de VZW SETM van een deel van een gebouw aangekocht in het kader van het wijkcontract Sluis - Sint-Lazarus.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Ik heb de volgende vraag. Het gaat hier inderdaad over een gebouw dat aangekocht is in het kader van een wijkcontract. De Gemeenteraad heeft de beslissing genomen om dit gebouw te koop te stellen. We lezen hier in de voorgelegde beslissing dat er voorgesteld wordt om dit gebouw of een deel ervan gaat verhuren aan de VZW SETM. Dus we lezen hier in de overwegingen dat er een geschil is met de kandidaat kopers van dit gebouw en dat dat de reden is van dat de verkoop tot nu toe nog niet heeft plaatsgevonden. Dus ik heb twee vragen. De eerste vraag is of we mogen weten, wat de aard is van dit geschil. Ten tweede, er staat ook bij de overwegingen indien de Raad van State die kopers gelijk geven dan wordt er onmiddellijk een einde gesteld aan die gebruiksovereenkomst met de VZW SETM en dus mijn vraag is is dat onmiddellijk, van dag tot dag? Normaal gezien als er een einde wordt gesteld aan een gebruiksovereenkomst hebben de gebruikers een beetje tijd om het pand te verlaten. Dus ik stel de vraag is dat van dag op dag omdat het toch gevolgen kan hebben voor de gebruikende VZW. Dank U.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Donc, il s'agit là d'un soutien de la Commune aux candidats réfugiés. Je pense qu'on en parlera encore lors de l'interpellation de Madame Tahar. Ce soutien est positif même s'il peut apparaître un peu modeste, vu la crise qu'on connaît aujourd'hui et l'importance du nombre de personnes présentes en Belgique qui demandent le statut de réfugiés et vu les conditions météo automnales et bientôt hivernales. Je salue donc l'initiative et peut-être que d'autres initiatives de la sorte pourront voir le jour pour répondre à cet important problème.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je fais le même constat. On est confronté actuellement à ce problème de vagues de réfugiés qu'il faut gérer. Il faut être opérationnel au niveau de la Commune. Je voudrais savoir, d'une part, si cette association existe depuis longtemps et si elle est spécialisée dans cette matière. D'autre part, je trouve tout à fait positif qu'on puisse bien les accueillir et leur donner des facilités. Souvent, les associations sont confrontées à de lourds problèmes, elles n'ont pas toujours beaucoup de moyens. De quelle manière on va pouvoir les aider puisqu'elles sont confrontées à un travail important actuellement et de quelle manière aussi on peut créer une cohérence entre les associations de terrain qui travaillent dans cette matière ? Est-ce qu'on pourrait faire en sorte qu'il y ait un réel réseau de partenariats pour faire un travail opérationnel et efficace ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour l'intérêt pour cette question importante de l'accueil des réfugiés auquel Molenbeek contribue. C'est un bâtiment, Monsieur Berckmans, qui, effectivement, a fait l'objet d'une décision de vente dans le cadre d'un volet 2. Il se fait qu'un des candidats dont la candidature n'a pas été retenue par le jury à l'époque a décidé d'aller devant le Conseil d'Etat. Il est impossible de dire quand le Conseil d'Etat se prononcera, mais ce ne sera pas de toute façon pas avant le premier semestre 2016. Il est clair que le jour où il décidera, soit on pourra le vendre à l'association pour laquelle on a décidé de le vendre, soit on ne pourra pas et alors on relancera une procédure. C'est lorsqu'on aura l'avis du Conseil d'Etat qu'on pourra avancer sur ce bâtiment. Les personnes ne seront pas du jour au lendemain à la rue puisqu'elles font partie d'un réseau, celui précisément du SETM, une association qui existe depuis maintenant une vingtaine d'années et qui est un foyer d'accueil pour étudiants et stagiaires issus des pays du Sud à la base. Il dispose d'un réseau important d'associations. Je vous invite à visiter leur site internet si vous voulez en prendre connaissance. Il accueille plusieurs centaines de réfugiés depuis très longtemps dans les trois régions du pays, d'Ostende à Arlon, en passant un peu par Bruxelles aussi. Et, quoi qu'il en soit, le jour où elles devront quitter ce bâtiment, les personnes retrouveront une autre place ailleurs dans le réseau de SETM, un réseau qui bouge pas mal. Ces personnes ne seront pas laissées sans rien du tout puisque l'association bénéficie d'une convention avec FEDASIL.

On a souvent parlé des montants qui permettent d'aider ces associations pour pouvoir accueillir les réfugiés, et ça sera le cas ici ; l'association a dès lors des moyens humains pour faire de l'assistance psychologique. Ce sont des personnes qui parfois ont vécu des crimes de guerre ou d'autres traumatismes, qui sont déplacées de leur pays, qui sont victimes de conflits internationaux et qui se retrouvent dans des situations qu'elles n'ont pas cherchées. Ce sont donc ces personnes qui bénéficieront d'une assistance sociale au quotidien mais également d'un aménagement du lieu qui est le seul bâtiment communal exploitable qui était inutilisé par la force des choses depuis lors. Donc, je dirais qu'à travers cette action nous prenons notre part de solidarité dans l'accueil des réfugiés en Belgique.

Merci à vous.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Je tiens à spécifier que notre groupe n'a aucun problème avec cette convention d'occupation avec l'asbl SETM, « Solidarité Etudiants Tiers-Monde ». Au contraire, j'ai rappelé simplement que cela fait suite à une décision du Conseil communal de mettre ce bâtiment en vente, et je viens d'apprendre à la lecture des considérants que le contentieux est porté devant le Conseil d'Etat et que, en attendant, la vente n'a pas eu lieu. Ma question est donc de savoir les raisons et la nature du contentieux. Merci.

M. le Président :

L'Echevin vous a répondu par rapport à ça en disant que c'est un candidat évincé, qui n'a pas été retenu.

Est-ce qu'on peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

20. Propriétés communales - Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2015 - Asbl La Rue.

Gemeentelijke eigendommen - Gemeentelijke subsidie toegekend aan verenigingen die actief zijn op het gebied van huisvesting in de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek - Dienstjaar 2015 - Vzw La Rue.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

21. Travaux publics - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC15.041
Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR15.041

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Une simple question pour laquelle j'aimerais avoir une réponse par écrit. Je voudrais avoir, en pourcentage, à partir du 1er janvier 2013, le nombre de chantiers ou de marchés publics de moins 135.000 euros qui ont été confiés à des entreprises d'économie sociale ou à des entreprises de travail adapté.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais savoir par rapport au dernier point du 12 octobre 2015 sur le mobilier urbain si les poubelles étaient comprises dans ce montant.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Oui, on peut compter les poubelles publiques parce que les TP ont repris il y a peu l'acquisition des corbeilles publiques dans cette liste d'achats avec les croix de Saint-André, etc. Il est vrai que, auparavant, les corbeilles étaient achetées directement par le service de la Propreté publique.

M. le Président :

Merci. Oui, Monsieur Lakhloufi, vous aurez une réponse écrite, je suppose, par rapport à la question que vous avez posée.

On demandera à ce que ça soit transmis à tous les conseillers...

On est d'accord pour le mode de financement.

Est-ce qu'on peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**22. Travaux publics - Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC15.042
Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR15.042**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Même chose pour le mode de financement. Merci.

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**23. Travaux publics - Marché de travaux relatifs à l'entretien des voiries en revêtement hydrocarboné - Projet - CC15.043.
Openbare werken - Herstellings- en onderhoudswerken van de asfaltbekledingen - Ontwerp - GR15.043.**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Une petite question de formation personnelle : que veut dire « hydrocarboné », quelle en est la spécificité ?

M. le Président :

Monsieur l'Echevin ?

M. l'Echevin Mahy :

En fait, c'est le tarmac, c'est le goudron, de l'asphalte. Je pense que c'est un terme technique utilisé par les spécialistes en la matière. Je ne pense pas qu'on fait du révolutionnaire.

M. le Président :

Merci Madame Bastin. Merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

24. Travaux publics - PTI 2013-2015 - Dotation triennale de développement - Dotation URE - Projet n°11 - Extension de l'école communale n° 1 sise rue de Courtrai, 34-36 - Projet - CC15.039.

Openbare werken - Driejarenplan 2013-2015 - De driejarige ontwikkelingsdotatie - Dotatie Rationeel energieverbruik - Ontwerp nr 11 - Uitbreiding van gemeenteschool nr 1 in de Kortrijkstraat, 34-36 - GR15.039.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

25. Travaux publics - PTI 2013-2015 - Projet n° 13 - Réaménagement complet des voiries des rues de Geneffe et Bonnevie - Convention (Commune de Molenbeek-Saint-Jean/ I.B.G.E) - Projet - CC15.022.

Openbare werken - Driejarenplan 2013-2015 - Project nr. 13 - Volledige herinrichting van de weg in de Bonnevie- en Geneffestraat - Overeenkomst (Gemeente Sint-Jans-Molenbeek/ B.I.M.) - Ontwerp - GR15.022.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

26. Travaux publics - PTI 2013-2015 - Projet n°01 - Réaménagement de voirie de l'avenue des Myrtes (tronçon complet entre la rue du Korenbeek et la chaussée de Gand) - Projet - CC15.020.

Openbare werken - Driejarenplan 2013-2015 - Project nr. 01 - Herinrichting van de weg in de Mirtenlaan (het volledige stuk tussen de Korenbeekstraat en de Steenweg op Gent) - Ontwerp - GR15.020.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

27. Travaux publics - Travaux divers de réfection et d'aménagement de trottoirs et de voiries - Projet - CC15.033.
Openbare werken - Verschillende werken met betrekking tot de herstelling en de inrichting van voetpaden en wegen - Ontwerp - GR15.033.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.

28. Urbanisme - Marché public de services - Missions d'auteur de projet pour l'élaboration du Plan Particulier d'Affectation du Sol HEYVAERT / BIRMINGHAM / DELAUNOY couvrant la zone comprise entre les rues Delaunoy, de Groeninghe, de l'Indépendance, des Quatre-Vents, d'Enghien, Nicolas Doyen et la limite communale avec la commune d'Anderlecht incluant les rives du canal et la rue Heyvaert - Procédure négociée directe avec publicité - Cahier spécial des charges et mode de passation - Approbation.
Stedenbouw - Overheidsopdracht voor diensten - Opdracht voor een projectontwerper voor de uitwerking van een Bijzonder Bestemmingsplan HEYVAERT / BIRMINGHAM / DELAUNOY dat de zone dekt die bevat ligt tussen de Delaunoy-, Groeninghe-, Onafhankelijkheids-, Vier-Winden-, Edingen- en Nicolas Doyenstraat en de gemeentegrens met de gemeente Anderlecht met inbegrip van de kanaaloevers en de Heyvaertstraat - Vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met bekendmaking - Bestek en gunningswijze - Goedkeuring.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je crois qu'il est important que je donne un petit mot d'explication avant parce que, vous vous en souvenez peut-être, ce marché avait déjà été soumis l'année passée. Pour une erreur typiquement de marché publique, une référence à une loi qui n'était plus valable, ce marché avait été annulé. Nous avons profité d'ailleurs de cette occasion pour augmenter le budget qui nous semblait un peu trop étriqué. Je reviens sur cet enjeu : effectivement, c'est un quartier qui a besoin d'un nouveau projet. Beaucoup d'habitants connaissent énormément de difficultés à y vivre. Il y a beaucoup d'habitants qui sont venus tenter leur chance quelque part dans ce quartier, via notamment des projets publics. Un contrat de quartier a été octroyé à la commune de Molenbeek pour un montant de 15.000.000 euros qui vont être injectés dans les quatre à cinq années à venir dans ce quartier. Il me semblait très important d'accompagner à la fois le contrat de quartier et le plan Canal qui est très important à notre sens et aussi le PRAS démographique. Enfin, vu toute la volonté régionale de développer le canal et spécifiquement le Heyvaert, il nous semblait cohérent de proposer un outil réglementaire qui puisse asseoir nos choix urbanistiques dans les dix à vingt ans à venir. Ici, on vous soumet un marché public qui vise à choisir un bureau d'études qui va nous faire une proposition de Plan Particulier d'Affectation du Sol. Ce n'est pas anodin. C'est un quartier emblématique. Il ne va pas falloir se tromper. Ce bureau d'études va être choisi en grande partie en fonction de sa méthode de travail, sa façon de questionner le quartier, les acteurs

qui y vivent et aussi les personnes qui comptent en matière d'urbanisme. Je pense que c'est une chance à saisir. Je ne pense pas que nous pourrions arriver au terme d'un PPAS avant quatre ans car il prend énormément de temps et nous avons beaucoup d'obligations administratives à respecter. Nous avons, je pense, assez traîné, il faut le faire aujourd'hui.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Ik heb hier over de volgende vragen. Ten eerste als groep Gemeentebelangen zijn wij verheugd dat er dit plan eindelijk komt, dat er vanuit de Gemeente volop aandacht besteed wordt aan de Heyvaert wijk dat soms een beetje een achter gebleven gebied is, een verloren land. Ik ga hier niet in detail gaan, de problemen zijn daar gekend. Voor sommige mensen is er soms een gevoel van onveiligheid al of niet terecht. Er is het probleem van de handel in tweedehands wagens dat enorm veel irritatie veroorzaakt zowel kwa verkeersopstoppingen als kwa lawaai dus heel veel hinder. We zijn tevreden dat er zo een plan komt. Dus mijn vraag is, we weten dat dit veel tijd in beslag neemt maar gewoon bij benadering, dus die PPAS gaat al vier jaar in beslag nemen en heeft u een idee hoeveel jaren er gaan verlopen vooraleer men tot een concrete uitvoering van bepaalde projecten gaat komen die in dat plan zullen opgenomen worden? Dan een ander deel van dit plan, degene die Brussel Nieuws hebben gezien, gisteren of vandaag, dus een van de onderdelen is dat de gemeente een loods zal kopen om er een wintertuin van te maken en dus mijn vraag is of dit al beslist is of is dit een onderdeel van een plan of een idee of is dien beslissing al genomen en ook hier binnen welke termijn zal dat project gerealiseerd worden?

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Je voulais dire combien je me réjouis en tant qu'originnaire de Molenbeek que ce quartier soit enfin pris tout à fait en main mais de manière globale. Il va sans dire que c'était une partie de Molenbeek particulièrement riche socio-économiquement. C'était un quartier où, le long du canal, l'industrie était florissante - il y a cinquante ans, bien sûr, je vous parle d'une période relativement ancienne -, mais c'était la richesse de notre commune et je me réjouis tout à fait de voir que ces facteurs seront pris en compte pour élaborer un plan intéressant. Il y a maintenant aussi tout un aspect développement vert, durable qui sera sans doute intégré. Vraiment, je tiens à dire à l'échevin de l'Urbanisme combien cette idée d'élaborer enfin un plan global pour cette partie de la commune me réjouit fortement et j'espère que cela nous permettra d'avoir quelque chose de tout à fait intéressant qui fera aussi l'entrée de Molenbeek, car c'est aussi un aspect dont il faut tenir compte, ce quartier étant à la fois sur Molenbeek et sur Anderlecht et Bruxelles. Il permettra de redonner à notre commune un visage tout à fait nouveau et particulièrement proactif.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'ai écouté Madame Bastin avec attention. J'ai presque eu envie de verser une larme tellement c'est dit avec beaucoup d'émotion. Je voulais simplement dire que je rejoins une partie de ses remarques et que la précédente majorité n'a pas attendu le PPAS de Monsieur Mahy. Pour ce bout de Commune, peu de gens savent que derrière le canal, l'écluse est sur le territoire de Molenbeek. Donc, on n'a pas attendu puisque ce quartier est revitalisé ces dernières années avec comme exemple les terrasses de l'écluse, le hall Heyvaert, un vrai poumon sportif où il y a quand même plus de 2.500 mètres carrés d'infrastructures sportives, les logements construits le long du canal, les logements de transit et l'hôtel social. Donc, je pense que le travail de revitalisation a commencé déjà il y a un petit temps. D'ailleurs il faut rendre à César ce qui est à César, c'est une étoile qui est accrochée aux socialistes... Mais la première personne qui a vraiment lancé une action pertinente par rapport au commerce de voitures est une échevine Ecolo, Madame Hilgers qui n'est plus là, je le dis franchement. Je sais que Monsieur El Khannouss aimerait bien qu'on lui fasse des éloges, mais il n'y a rien pour l'instant pour faire des éloges, désolé, ça viendra peut-être, il y a encore trois ans... Dire simplement que Madame Hilgers a eu le courage d'affronter un milieu difficile. Ma remarque, Monsieur Mahy, est qu'il faut vraiment tenir compte - ce travail est important et va prendre beaucoup de temps - de ce quartier sans commerce de voitures parce qu'il faut se greffer aussi au projet régional qui prévoit de délocaliser complètement le commerce de voitures d'occasion pour le situer ailleurs en tout cas que dans ce quartier densément peuplé. Il faut vraiment que les experts qui vont travailler là-dessus doivent l'imaginer sans commerce de voitures, c'est extrêmement important pour la suite des événements.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik ben heel blij dat deze studie gelanceerd wordt. Ik denk dat het ook belangrijk is om het te benadrukken dat het een van de armste wijken is van heel Brussel. Recent is de wijkmonitor uitgekomen en daaruit bleek nog eens dat de site tussen Weststation en Heyvaertwijk de armste wijken van Brussel bevat en dan is het dus zeer belangrijk om daar te blijven investeren ook al is het juist dat er in het verleden al heel veel geïnvesteerd is. Ik wou twee opmerkingen geven, Ten eerste denk ik dat het belangrijk is om dat hand in hand te doen met het Gewest, zeker wat betreft deze wijk omdat daar een boven gemeentelijk belang is vooral met betrekking tot de autohandel. Ik denk dat het heel belangrijk is om ook in het begeleidingscomité van dit proces mensen van het gewest in te steken zodat er een coherentie is en misschien zelf van de gemeente Anderlecht ook omdat het begrensd licht

met de gemeente Anderlecht. Ik denk dat het belangrijk is dat daar ook een structureel contact vastgelegd wordt. Ten tweede meen ik mij te herinneren dat er in de vorige legislatuur een studie is uitgevoerd door Bureau Buur war onder andere een deel van die wijk bestudeerd is vanuit een stedenbouwkundig oogpunt. Ik denk dat het ook belangrijk is om die studie mee op te nemen in de nieuwe studie zodanig dat er geen dubbel werk wordt gedaan maar dat de know how die daar werd opgedaan ook gebruikt wordt.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci de votre intérêt en tout cas. Je vais répondre point par point comme à mon habitude. J'ai parlé de quatre ans, mais c'est déjà depuis hier que nous essayons de donner une voie à suivre à ce quartier, notamment en ne renouvelant pas les permis d'environnement. Un permis d'environnement, c'est pour 15 ans renouvelable et, pour un marchand de voitures, c'est bloquer la parcelle qui fait plusieurs milliers de mètres carrés souvent pendant 15 ans. Donc, notre combat aujourd'hui est de limiter dès maintenant la voilure de tous les marchands de voitures qui possèdent le foncier. On ne va pas donc pas attendre quatre ans. Il faut savoir qu'un PPAS qui se met en route nous permet aussi de donner une justification par rapport à des choix urbanistiques lors de la délivrance des permis d'urbanisme. C'est un aspect très important également. Quand vous entrez dans un périmètre de PPAS, inévitablement, les permis que vous octroyez en sont influencés. Donc, on n'attend pas quatre ans.

Effectivement, le Collège des Bourgmestre et Echevins a pris la décision de passer en négociation avec plusieurs propriétaires dont LIBELCO. C'est une volonté du Collège, on va passer en négociation et il y a des budgets pour ce faire dans le cadre des contrats de quartier. On essaye d'attirer également les subsides BELIRIS pour pouvoir augmenter notre capacité d'achat dans le quartier. Il ne faut pas, bien sûr – vous l'avez dit, Madame Bastin – oublier les activités productives dans ce PPAS. Il ne s'agira pas seulement de faire du logement. On devra absolument prévoir des activités, qu'elles soient liées aux nouvelles technologies ou à l'artisanat. Je crois qu'on ne doit rien oublier, des entreprises cherchent de grandes surfaces pour toutes ces activités; il ne faut pas oublier ça, ce serait rater le coche.

Effectivement, il y avait un ancien contrat de quartier qui s'appelait CQ Heyvaert. Il avait donné de bons effets. Mais on s'est rendu compte qu'on n'a pas su thésauriser sur ces investissements et il fallait un outil règlementaire qui puisse appuyer le deuxième contrat de quartier. On ne devait pas se rater. On a pu effectivement donner une impulsion importante avec le premier contrat de quartier. Et ce deuxième doit être quelque part le point final et le début d'un nouveau projet, à mon sens, pour ce quartier. Ce n'est pas du tout mettre en cause le premier contrat de quartier, chacun ayant sa raison d'être.

En termes de collaboration, la Commune d'Anderlecht sera effectivement intimement associée, avec la Région aussi. Parce que sans la Région, on ne pourra pas régler ce problème d'environnement et on ne pourra pas quelque part attirer son attention et capter ses moyens. La grande chance de ce quartier est qu'il est à la fois central et situé près du canal et je pense qu'on peut avoir de bons espoirs dans l'avenir.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Je reconferme ici qu'on est contents qu'il y ait enfin un grand projet pour le quartier Heyvaert. On sait aussi qu'il y a beaucoup de choses qui ont été réalisées dans le passé comme le hall des sports, la maison de quartier, etc. La seule chose dont je veux vous faire part est que, avec le grand réaménagement du quartier de la Porte de Ninove, des gens sont venus habiter là en 2007 ou 2008 et on leur a dit que la Porte de Ninove sera réaménagée. Et, quelque part, je suis ici le porte-parole de beaucoup d'habitants. Néanmoins, en dépit de tout ce beau projet, les choses qui ont été déjà réalisées et les projets qui vont venir, il reste que le commerce de voitures d'occasion pose toujours problème. C'est très fatigant pour tous les habitants. Il suffit de passer une fois par là pour vous en apercevoir : des files de voitures, du bruit, des klaxons et, aussi, des commerces parallèles, autant de nuisances que subissent les habitants du quartier qui espèrent que cela ne va pas durer quand même dix ans. Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**29. Mobilité - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics -
Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Mobiliteit - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten -
Mededeling van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

30. Cultures - Octroi à l'asbl Sarahcademy d'un subside pour soutenir le Pole Dance Festival 2015.
Culturen - Toekenning aan de vzw Sarahcademy van een subsidie om de Pole Dance Festival 2015 te steunen.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je pensais qu'on allait avoir une petite explication. Pas de souci, on approuve le point. Par contre, pour Sarahcademy, comme la personne habite Etterbeek et qu'on donne 300 euros - je ne vais pas polémiquer -, on approuve mais je voudrais avoir une explication. Et je pense que je ne suis pas le seul à le demander.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

C'est parce qu'il y a beaucoup de participants molenbeekoïses. Voilà. Merci.

M. le Président :

Monsieur El Khannouss ? Comme c'est du sport...

M. l'Echevin El Khannouss :

Bonsoir tout le monde. Vous constaterez que c'est un point Culture, mais aussi le mois prochain, il y aura une activité sportive qui concerne cette même association qui, comme l'indique le point, fait une activité sur le territoire de Molenbeek à la Chocolaterie. Il s'agit véritablement de sport et j'ai demandé à mes services d'investiguer, suite à la demande qui m'a été faite. Effectivement, il y a une vingtaine de participants dont quelques Molenbeekoïses dont je ne peux pas vous dire exactement le nombre. C'est une activité qui a lieu plusieurs fois par semaine avec une dimension sportive très importante. C'est beaucoup plus sportif avec des championnats qui sont organisés au niveau belge, européen et mondial.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je remercie l'Echevin pour sa tentative de réponse. Néanmoins sa réponse m'amène à poser deux questions. Un, est-ce que le Collège a changé d'Echevin de la Culture et, deux, si c'est du sport, de quel sport s'agit-il ?

M. le Président :

Monsieur l'Echevin ?

M. l'Echevin El Khannouss :

J'ai dit qu'aujourd'hui, ce soir, c'est un point qui concerne effectivement la Culture. Le mois prochain, il y a aussi un autre point qui va passer avec l'octroi d'un subside de 300 euros par le service Sport. Il s'agit ici véritablement de sport, c'est une nouvelle pratique sportive qui se fait autour du Pôle Dancing avec des règles, c'est tout nouveau, ça vient de voir le jour il y a un peu plus d'un an. C'est de la danse synchronisée autour d'une barre. Il paraît que c'est assez physique. Je vous invite à y aller ensemble pour entretenir la forme. Un beau programme, n'est-ce pas Madame P'Tito ?

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, pour terminer, avant de passer au vote.

M. Ikazban :

Je remercie l'Echevin pour sa re-réponse. Quand il fait un effort, on comprend un peu... J'ai bien saisi son appel du pied, mais je l'invite à faire de la danse avec la Bourgmestre d'abord...

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Est-ce qu'on peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

73. Propriétés communales - Immeuble sis chaussée de Gand, 6 - Occupation des locaux par l'ASBL La Goutte d'Huile. (Complémentaire)
Gemeentelijke Eigendommen - Gebouw gelegen Steenweg op Gent 6 - Gebruik van de lokalen door de VZW La Goutte d'Huile. (Aanvullend)

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai une question : l'association La Goutte d'Huile que je connais - il ne faut pas m'expliquer ce que c'est, parce que El Khannouss parle du point qui va arriver après alors que je pose la question sur le point d'aujourd'hui - était située à l'espace Pierron avant. Donc, dorénavant, ils vont occuper entièrement le 6 chaussée de Gand qui est occupé par la MQ 1, la Maison de quartier communale n°1. Que devient la MQ 1 et que devient le lieu occupé par La Goutte d'Huile à l'espace Pierron ? C'est clair ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

C'est Madame Turine qui répond ?

Mme l'Echevine Turine :

Je m'attendais évidemment à cette question tout à fait légitime. Effectivement, la Goutte d'Huile occupait le premier étage de l'espace Pierron et la CLES sport, le rez-de-chaussée, tandis qu'il y avait effectivement une équipe de la MQ 1 qui occupait le 6 chaussée de Gand. Non seulement dans la réorganisation des maisons de quartier, il y a la façon dont le bâtiment de la chaussée de Gand était structuré, bâtiment qui ne correspondait plus entièrement au type d'activités que souhaitaient mettre en place ces équipes des maisons de quartier, mais aussi par ailleurs surtout la cohabitation au sein du bâtiment Pierron. Et là, ce n'était pas nécessairement évident d'organiser au mieux la cohabitation en terme de responsabilité par rapport à l'occupation du parc, par rapport à la visibilité et la compréhension des familles quant à la présence de deux associations dans le même bâtiment. Donc, en terme de réorganisation au sein de la LES, on essaye d'aller vers une meilleure coordination, et même plus que ça, presque une fusion entre les équipes de travailleurs de rue et les équipes des maisons de quartier pour aller vers un travail transversal et communautaire. L'idée était de dire qu'une équipe qui ne fait plus du travail des maisons de quartier à la MQ1 doit travailler plus la main dans la main avec les travailleurs sociaux de rue de l'équipe Pierron. Donc, rassemblons-les et faisons une vraie maison communautaire à Pierron. Et la surface qu'occupait la Goutte d'Huile - même si c'était sur un même étage - est équivalente à la surface occupée dans les maisons de quartier, sachant que les moyens de la Goutte d'Huile étant limités, il y avait un accord pour qu'elle occupe ce bâtiment Pierron, il a été proposé d'effectuer un échange. Donc, l'équipe de la MQ 1 rejoint l'équipe de Pierron et la Goutte d'Huile, du coup, occupe la maison de quartier. Ce qui permet en tout cas au niveau de la réorganisation de la LES d'avoir un vrai travail communautaire et transversal entre les travailleurs sociaux de rue et les équipes d'animation des maisons de quartier. Et pour la Goutte d'Huile, ça ne change en rien à ses activités, puisque ça lui permet même d'avoir une visibilité plus claire, qui n'est plus mélangée à la LES comme c'était auparavant.

Voilà, même si je m'attendais à la question, je me rends compte qu'en expliquant ce n'est pas toujours évident de le faire de façon très claire. Donc, excusez-moi si c'était un peu brouillon.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci.

Je ne sais pas si je dois répondre franchement à votre question : est-ce que c'était clair ou pas ? J'avoue qu'il y a des parties qui l'étaient moins en tout cas. J'ai quelques questions et quelques propositions également. Si je comprends bien, la Goutte d'Huile remplace les maisons de quartier, la Goutte d'Huile gagne un espace beaucoup plus grand, beaucoup plus important, beaucoup plus visible, en superficie. Donc, la maison de quartier disparaît puisqu'elle fusionne avec CLES sport, machin, je reprends ce qu'a dit Madame Turine... C'est incompréhensible pour moi. Je pense, Madame l'Echevine, que, apparemment, il y a des réorganisations qui sont assez importantes et compliquées. Si ce n'est pas encore prêt, c'est peut-être pas plus mal, parce qu'on pourra peut-être faire des suggestions et des propositions dont vous pourrez tenir compte.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Au niveau de la surface, même si c'est organisé différemment, les surfaces au sol ne sont pas plus grandes au niveau de la MQ1, qui en fait est assez étroite et toute en hauteur et donc la surface utilisable au niveau des locaux n'est pas plus grande à la MQ1 qu'à Pierron, parce que l'espace qu'occupait la Goutte d'Huile à Pierron au premier étage est plus grand que la surface du dessous et donc en fait, en termes de surface d'occupation des locaux, c'est identique à quelques petits mètres carrés près.

Pour le reste, effectivement, comme vous n'avez pas tous assistés à l'assemblée générale où on a bien expliqué ces changements, je n'ai pas de souci, s'il y a une demande du conseil communal à organiser, dans le cadre du conseil communal plutôt que dans une assemblée générale de la LES, d'organiser une section réunie dans laquelle je pourrais vous expliquer la situation, sachant que c'est encore en cours. Mais peut-être que vous donner des informations sur l'évolution du dossier et sur ce qui a déjà été mis en place et ce qui est encore à prévoir, n'est pas une mauvaise proposition, si cela intéresse plus que deux ou trois conseillers communaux.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je pense vraiment que le sujet est important, cette ASBL a plus de 20 ans, elle a été créée au début des années 90 et je pense aujourd'hui que ce n'est pas dans une assemblée générale que ça doit se discuter, mais bien ici au conseil communal, et j'ai envie de dire, même si ça n'intéresse que deux ou trois conseillers communaux, par respect pour ces deux ou trois conseillers, il faut quand même le faire. Franchement, je vous en conjure. On confond souvent les membres d'une assemblée générale dans une ASBL privée et le conseil communal qui reste souverain. Moi j'insiste, c'est au conseil communal que ça doit se faire et donc d'ici là, vous nous pardonnerez, mais nous nous abstenons sur ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 20 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 20 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Quand je regarde l'heure, quand je vois que la majorité n'a plus de quorum, est-ce qu'on ne pourrait pas s'arranger pour terminer tout ce soir ? Ne vous inquiétez pas, on ne va pas partir, pas de panique.

Mme la bourgmestre :

Mais si, on a le quorum !

M. Ikazban :

Non, Monsieur Vermeulen est parti, vous n'avez plus le quorum. Si vous êtes d'accord, j'aimerais bien qu'on puisse terminer en une soirée, parce que si on s'arrête à minuit, certains conseillers communaux seront frustrés parce qu'ils vont devoir revenir demain, ça ne va pas être le cas de tout le monde. Or dans le huis clos, il y a quand même des points importants pour le personnel. Moi j'ai fait la proposition à Monsieur Lakhroufi tout à l'heure, je pense qu'on va passer beaucoup de temps avec les motions, je pense que la motion qui est la plus importante à évacuer aujourd'hui, c'est celle sur les avions. L'autre, on pourrait, seulement si Monsieur Lakhroufi est d'accord, attendre le mois prochain et qu'on lui envoie éventuellement des modifications, pour qu'on l'adopte à la prochaine séance. Si on en fait une au lieu de deux, alors toutes les interpellations pourront se faire ce soir. J'ai regardé le temps et le huis clos, ça peut aller très vite, à part un point.

M. le Président :

Avant de passer aux interpellations et aux motions et tout ce que vous voulez, je vous signale qu'il y a un point qui a été mis en urgence et qui concerne les travaux publics et la dotation triennale d'investissement et donc il faut d'abord voter ce point avant de parler des motions et interpellations.

82. Travaux publics - PTI 2013-2015 - Dotation triennale de développement - Dotation URE - Projet n°12 - Extension de l'école communale n°13 sise rue de Koninck, 63 - Projet - CC 15.040. (Complémentaire)

Openbare werken - Driejarenplan 2013-2015 - De driejarige ontwikkelingsdotatie - Rationeel energietoepassing dotatie - Ontwerp nr°12 - Uitbreiding van gemeenteschool nr° 13 gelegen de Koninckstraat, 63 - Ontwerp - GR15.040. (Aanvullend)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

**74. Secrétariat communal - Motion relative à la route du canal. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie betreffende de Kanaalroute. (Aanvullend)**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je vais répondre à la demande de Monsieur Ikazban. On a perdu beaucoup de temps en début de séance, évidemment si les gens parlent beaucoup, ça n'avance pas vite. En plus, l'opposition vient souvent avec des réactions redondantes et donc ça prend beaucoup plus de temps. Je vais donc retirer une de mes deux interpellations, celle qui concerne les sanctions admiratives communales et la reporter pour le conseil communal suivant. Concernant ma motion, j'estime que j'ai envoyé ma motion à l'ensemble des chefs de groupe, opposition comme majorité, je n'ai reçu aucun retour par rapport à cette motion, donc je maintiendrai ma motion et on en débattrà au moment venu.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vais pas polémiquer, mais je trouve que la première remarque de Monsieur Lakhloufi, il aurait pu s'en abstenir. N'allez pas reprocher aux membres de l'opposition de faire leur travail. Si vous êtes silencieux, c'est votre problème, on a perdu du temps au début de la séance avec ce qui s'est passé et je ne vais pas revenir sur le pourquoi du comment de ce qui s'est passé en début de séance.

Merci de retirer une de vos interpellations, au moins vous accédez à la demande de mon groupe d'essayer d'écourter un peu cette séance. Même si vous ne voulez pas et que vous voulez la rallonger, c'est votre droit.

Concernant la motion, effectivement vous l'avez envoyée aux chefs de groupe, mais il y a deux motions à l'ordre du jour, trois motions si je rajoute celle de Madame Tamditi, mais qui traite du même sujet, et je vous signale simplement que vous n'êtes que deux dans votre groupe et nous, quand on reçoit un document, on est un groupe beaucoup plus important, on a l'habitude de se concerter et donc le temps de s'organiser et de se voir, je ne peux pas donner un avis tout seul. J'ai dit franchement qu'on avait l'intention d'introduire la même motion, alors moi aujourd'hui, soit vous le faites tout seul, soit on prend un accord et je n'ai pas dit qu'on renvoyait cela à Mathusalem, le mois prochain, si on ne vous envoie pas de correction, et bien vous faites passer votre motion. Une motion aussi importante, si on veut la traiter de manière sérieuse, concentrons-nous d'abord sur ce qui est urgent. Il me semble que les avons, il y a une grande partie de la population qui attend une position de notre part.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, nous allons avancer sur les motions. Nous avons les points 74 et 75 qui sont deux motions qui concernent le survol de Bruxelles. Je suppose qu'on peut les joindre pour n'en voter qu'une seule et donc je propose que les deux parties présentent leurs motions. Monsieur Van Damme, Monsieur Ikazban, Monsieur Vossaert, Monsieur De Block, il y a en a un de vous trois qui va présenter la motion ? Je propose que Monsieur Van Damme présente la motion et puis que Madame Tamditi présente la sienne.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Merci Monsieur le Président.

Je crois que l'on touche ici un problème qui nous préoccupe tous en tant que Molenbeekois, en tant que Bruxellois et qui occupe beaucoup de nos concitoyens le jour et parfois même de la nuit, et c'est ça le plus pénible, à savoir le survol de la route du canal. Cette route du canal existe depuis assez longtemps, mais depuis le plan Schouppe-Wathelet, lancé en 2010 et mis en vigueur progressivement l'année d'après, les nuisances par rapport à la route du canal, par rapport au survol du canal, la journée, mais surtout la nuit, sont devenues beaucoup plus importantes. C'est pour cette raison-là que nous avons pris l'initiative de déposer une motion qui demande au collègue de défendre les intérêts des Molenbeekois dans ce dossier et à se joindre à une démarche qui a été faite par le gouvernement bruxellois, c'est-à-dire d'agir au niveau politique mais aussi au niveau judiciaire contre les décisions récentes en matière d'intensification du survol du canal. Même si le plan Schouppe-Wathelet avait déjà sérieusement entraîné une augmentation du survol de la route du canal, la décision récente de Madame Galant, qui est une modification soi-disant technique, mais qui de facto est quand même une modification très importante, alourdit encore le fardeau qui pèse sur nos quartiers très densément peuplés, on pourrait même dire que la moitié de la population molenbeekoise est touchée directement par cette route du canal. Je crois qu'il est temps d'agir évidemment au niveau régional et au niveau fédéral, mais aussi au niveau communal, de dire que nous n'acceptons plus ces nuisances excessives. Je crois qu'il y a des solutions, il y a plein d'éléments techniques dont on pourrait parler ici, l'autre motion est plus détaillée à cet effet, mais nous avons voulu avec les quatre partis signataires, nous avons voulu faire en sorte que ce soit une motion générale pas trop détaillée qui peut être soutenue par tout le monde ici présent, mais qui est quand même assez claire dans ses conclusions, dans ses demandes d'action. La demande que nous voulons présenter, c'est la proposition de se joindre aux actions juridiques que se propose d'intenter la ministre Fremault et le gouvernement régional, le lancement d'une procédure juridique contre cette décision au niveau fédéral et surtout aussi, le suivi assez détaillé au

sein de ce conseil communal de ce dossier. Les trois propositions concrètes que nous proposons, ce sont tout d'abord de faire tout notre possible pour que ces nuisances arrêtent, deuxièmement de se joindre aux actions juridiques qu'entament la Région de Bruxelles-Capitale et troisièmement de donner un rapport régulièrement ici au conseil communal.

Je vous remercie.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

J'ai demandé à Monsieur Léonard, étant donné qu'il est cosignataire, de lire la motion étant donné que j'ai oublié mon document et donc il ne m'est pas possible de présenter le texte, mais j'interviendrai à la suite de la lecture de la motion.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Effectivement, je ne vais pas reprendre tous les considérants qui sont assez nombreux, mais je crois qu'on peut résumer assez simplement en constatant qu'effectivement, malgré le moratoire mis en œuvre par le gouvernement sur base de l'arrêt du tribunal de première instance, les nuisances demeurent, elles sont importantes et avec l'augmentation du trafic à Bruxelles-National, en particulier du trafic de fret, on peut craindre qu'elles vont aller encore en s'aggravant et donc, notre point de vue était de dire qu'effectivement, nous ne pensons pas que la voie judiciaire soit préférable, que Molenbeek vote une motion qui fasse cavalier seul en matière judiciaire, mais que comme on le sait et comme c'est indiqué dans les considérants, de nombreuses améliorations pourraient être mises en œuvre. Beaucoup de solutions existent et donc nous proposons effectivement de pousser le gouvernement fédéral à avancer sur la réflexion de ces solutions relativement simples. La motion dit concrètement :

Article 1

La Commune marque sa solidarité par rapport à toutes les personnes souffrant des nuisances causées par le survol aérien ;

Article 2

La Commune demande au gouvernement fédéral de prendre toutes les mesures et décisions nécessaires sans plus attendre, afin de garantir la définition et la mise en œuvre de routes minimisant le nombre de personnes survolées, ainsi que la mise en œuvre de mesures structurelles à court, moyen long terme telles que la modification des horaires d'exploitation de l'aéroport, faire en sorte que les activités de jour aient lieu entre 7 et 22H00, plutôt qu'entre 6 et 23H00, la suppression progressive des vols de nuit, le respect de l'arrêté de la Région de Bruxelles-capitale entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000, la délocalisation du fret, des charters et du low cost actuellement présent à Bruxelles-National vers les aéroports régionaux, l'interdiction à Bruxelles-

National des avions non conformes, brillants et moins sûr, l'application systématique de la procédure de noise abatement avec une montée rapide pour tous les décollages et une procédure d'atterrissage en descente continue, et la création d'une autorité de contrôle indépendante chargée du respect des procédures de vol et dotée d'un pouvoir de sanction à l'égard des compagnies aériennes.

Comme je le disais, je pense qu'il y a de nombreuses solutions, qui sans devoir passer par la voie judiciaire, en concertation, pourraient déjà être mises en œuvre.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Comme mon collègue Van Damme l'a expliqué, je pense que ce sont deux motions qui parlent de la même chose, mais un peu différemment. Je pense que Madame Tamditi vient avec des éléments un peu plus précis et Monsieur Van Damme voulait qu'on prenne une position de principe forte, unie, tous ensemble. Je pense que c'est important, que la population attend vraiment qu'on n'en fasse pas une affaire de partis politiques, qu'elle attend vraiment qu'on prenne position.

De manière très concrète et très simple, il me semble qu'on pourrait reprendre des éléments qui se trouvent dans la motion d'ECOLO-GROEN ou de Madame Tamditi. Simplement donc : la modification des horaires d'exploitation de l'aéroport de telle sorte que les activités de jour aient lieu entre 7 et 22H00 plutôt qu'entre 6 et 23H00, ça, pas de problème ; la suppression progressive des vols de nuit, pas de problème non plus ; le respect de l'arrêté bruit de la Région bruxelloise entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000, pas de problème ; je saute la délocalisation du fret, parce que là, c'est discutable, je trouve que quand on n'est pas tout à fait d'accord, il vaut mieux ne pas en parler ; l'interdiction à Bruxelles-National des avions non conformes, brillants ou mal entretenus et moins sûrs, même si c'est une évidence, pas de problème ; la création d'une autorité de contrôle indépendante chargée du respect des procédures de vol dotée d'un pouvoir de sanction à l'égard des compagnies, pas de problème ; l'application systématique de la procédure de noise abatement, avec montée rapide pour tous les décollages, moi je ne vais pas faire le malin, je n'ai pas très bien compris, si Jef Van Damme me dit que c'est bon, alors j'ai confiance, mais là, je ne vais pas faire le malin, je ne sais pas de quoi il s'agit. Le seul point dans lequel je pense qu'il vaut mieux qu'on ne rentre pas dans le débat, c'est la délocalisation du fret, des charters et du low cost, car on rentre dans d'autres débats qui sont plus compliqués. Donc on prend quasiment tous, sauf l'histoire de la délocalisation du fret etc. Si on fait ça, c'est terminé dans les deux ou trois minutes et on peut voter la motion dans la joie et la bonne humeur.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Comme vous tous, je pense que j'entends de plus en plus tôt et même la nuit des avions. Je ne vais pas répéter tout ce que les gens ont déjà dit. J'ai décidé de soutenir la motion qu'on a introduite parce que je trouve que cette motion reste dans le cadre des

décisions déjà prises et le respect des normes déjà mises en vigueur. Je trouve qu'effectivement, l'ouverture par la voie technique et la remise en question de ces normes a évidemment ouvert la voie vers les drames au niveau du bruit qu'on connaît aujourd'hui. Dans ce sens-là, je veux vraiment appuyer la première motion et donc je voudrais émettre mes questionnements, comme j'ai fait déjà lors des premiers débats ici sur le survol ou je trouve qu'avec le PTB, on ne va pas rentrer dans un jeu qui va déplacer les problèmes des uns vers les autres. Je trouve que c'est très important parce que sinon, les différentes parties, comme les communes, peuvent se contenter de voter dans une commune qu'on veut moins d'avion chez nous, dans une autre commune qu'on veut aussi moins d'avions chez nous etc., et donc je trouve que ce ne serait pas très cohérent. Je trouve qu'il faut quelque part avoir une ligne cohérente et avoir une vue d'ensemble. Ça, c'est pour moi une première condition.

La deuxième condition, c'est que les mesures que nous proposons doivent cadrer dans une solution fédérale et donc je trouve que la motion qui était soumise par ECOLO – GROEN et par le MR qui dit que c'est le gouvernement fédéral qui doit prendre des mesures et des décisions nécessaires, je ne sais pas si le gouvernement fédéral est capable de le faire. Pour certaines affaires, je pense qu'il y a des normes régionalisées et donc, je voudrais éviter que les régions se battent dans une petite guerre de normes pour attirer les activités économiques des uns et des autres. Je pense que la seule condition pour qu'à la fois l'intérêt collectif au niveau du bruit, sonore et donc aussi de la santé des gens qui sont survolés, la sécurité des gens qui sont survolés et les activités économiques et que les emplois soient garantis, il faut qu'il y ait un cadre fédéral imposé pour toute la Belgique et des normes de bruit pour toute la Belgique. Ainsi, les normes ici ne vont pas déplacer les activités vers tel ou tel aéroport régional où les gens vont aussi avoir des problèmes. Monsieur Ikazban a soulevé également ce point et donc la délocalisation du fret, du charter et du low cost ne doit pas être retenue. Je pense que des normes de bruit plus strictes sont possibles sans perte d'emploi à condition qu'elle soit soumise à tous les avions et à toutes les compagnies, indépendamment des régions où ils sont actifs. La même chose doit être appliquée au niveau des horaires, je pense effectivement que tout ça est possible mais pas si on y va seulement à Bruxelles ou qu'une région prend une décision contraire à une autre.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Les deux motions se rejoignent et comme vous l'avez souligné, c'est un sujet d'une actualité intense, d'ailleurs aujourd'hui encore il y a eu des prises de positions qui se sont faites et la question a été évoquée ce matin à la Conférence des Bourgmestres. Je pense, mais j'ai été un peu prise par les activités du conseil communal qu'il y a eu une conférence de presse, un point presse qui a été donné ce soir par des représentants de la Conférence des Bourgmestres pour une motion, qui à mon sens, rejoint les objectifs développés dans les deux motions qui ont été développées ce soir. La proposition que le collège ferait, c'est de réunir les deux motions dans un seul et même texte et de tenir compte des éléments qui ont été évoqués concernant la délocalisation du fret. Cette délocalisation du fret, des charters et du low cost devrait être envisagé en tenant compte évidemment des impacts économiques et des impacts sur l'emploi. On ne peut pas décider de délocaliser sans savoir quels seront les impacts économiques. Il faut donc soit l'enlever, soit il faut préciser qu'on ne peut pas délocaliser sans tenir compte d'un impact économique.

Par rapport à la proposition de motion déposée par les groupes de l'opposition, je crois que ce qui est intéressant dans la motion, c'est de dire qu'on interpelle le gouvernement fédéral, qu'on interpelle le gouvernement fédéral et régional. La proposition d'amendement que je fais, c'est de dire que dans la motion déposée par les groupes de l'opposition, qu'on demande au gouvernement de la Région bruxelloise : article 1, de lutter à l'aide de tous les moyens légaux et possibles contre les nuisances supplémentaires générées sur les Molenbeekois. Je vous avoue qu'il y a déjà eu tellement d'interventions dans ce dossier que je pense qu'il ne faut pas se référer à une décision, mais plutôt être volontariste, quitte à être même généraliste et donc de dire de lutter à l'aide de tous les moyens légaux et possibles contre les nuisances supplémentaires générées sur les Molenbeekois. À l'article deux, de mandater le collège des Bourgmestres et Echevins d'analyser en concertation avec la Région bruxelloise, je pense qu'il ne faut pas nommer, quelles étapes juridiques peuvent être envisagées. Je ne mettrai pas l'article trois parce que vous nous demandez de faire un rapport de pistes juridiques. Je pense que la Commune va s'inscrire dans des actions qui vont être menées également par d'autres communes et donc je pense que la situation que vit aujourd'hui les Molenbeekois, elle peut être rapprochée de la situation que vivent d'autres quartiers de la région et donc de ne pas demander au collège des Bourgmestres et Echevins des rapports ou des analyses juridiques circonstanciées qui nous concernent directement parce que je pense que, comme l'actualité dans ce domaine va très vite, il n'est pas évident qu'on obtienne les analyses juridiques, que ça implique nécessairement de faire un marché, de savoir à quel juriste s'adresser et donc je pense que cet article trois n'est pas nécessaire dans la motion.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Madame la Bourgmestre, Monsieur Léonard, Madame Tamditi, je suis très content de votre main tendue et je crois qu'on pourrait arriver à une solution dans le sens que vous proposez. Pour nous, la seule chose qui est inacceptable, c'est de mettre quelque chose qui concerne la délocalisation. Je crois qu'il faut carrément enlever ça parce que je trouve que c'est un tout autre débat et il ne faut pas mélanger ces débats-là et donc ce point-là, pour nous, c'est inacceptable. Pour le reste, je crois qu'on peut souscrire à toutes les remarques et à toutes les propositions qui ont été faites par Monsieur Léonard.

Par rapport à l'intervention de Madame la Bourgmestre, pour l'article 1, je suis tout à fait d'accord de leur reformuler comme vous le dites. L'article 2, je suis aussi d'accord. Pour l'article 3, je comprends que vous ne voulez pas expliquer toutes les pistes juridiques que vous allez envisager, par contre j'aimerais bien avoir un article qui insiste sur le fait que vous allez donner un feed-back régulier ici au conseil communal par rapport à l'évolution de ce dossier. On peut le faire d'une façon un peu plus générale en disant de demander au collège de remettre un rapport régulier des évolutions dans ce dossier, un rapport deux fois par an par exemple, quelque chose comme ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que vous ne manquerez pas d'interpeller le collègue quant à l'évolution de ce dossier. Je compte sur votre pugnacité et sagacité pour le faire.

Dhr. Van Damme :

Un conseiller communal qui interpelle le collègue, ce n'est pas la même chose que si le collègue vient avec une proposition, avec un rapport, c'est tout à fait différent. Évidemment qu'on va vous interpeller, mais ce serait mieux que vous veniez de temps en temps avec un feed-back de ce que vous êtes en train de faire parce que ça vous engage aussi vous et pas uniquement nous.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que c'est surtout en fonction de l'actualité qu'il faut revenir vers le conseil communal et donc, dire deux ou trois fois par an, c'est un peu compliqué. On peut se mettre d'accord sur le principe, évidemment.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je pense qu'on est d'accord, et c'est une bonne chose pour les Molenbeekoïses et pour cette problématique. Moi je voudrais simplement retenir de l'intervention de Madame la Bourgmestre, d'abord techniquement, nous acceptons d'intégrer les « bollekes » qu'il y avait dans la deuxième motion, puisque que c'est la première motion qui a la priorité. Donc, on les prend toutes, sauf l'histoire de la délocalisation. Je trouve que Madame la Bourgmestre a dit quelque chose d'important, vous vous référez à la motion de la Conférence des Bourgmestres, moi je pense effectivement qu'on peut s'y raccrocher et s'y référer également dans ce que nous proposons ici. Donc en plus de tous les points qui ont été introduits avec beaucoup de pertinence par notre collègue Tamditi, sauf le fret, sauf la délocalisation.

M. le Président :

Je suspends la séance cinq minutes pour pouvoir aboutir au texte définitif.

La séance est suspendue 5 minutes.

De zitting wordt 5 minuten geschorst.

M. le Président :

Voilà, je rouvre la séance.

Monsieur Van Damme va présenter le texte définitif de la motion.

M. Van Damme :

Je ne sais pas si quelqu'un va prendre note, parce que moi, je vais bricoler entre les différentes motions.

M. le Président :

Le Secrétaire adjoint va prendre note.

M. Van Damme :

LE CONSEIL,

Vu les discussions incessantes concernant le survol de la Région de Bruxelles-Capitale par les avions en provenance ou atterrissant à l'aéroport de Zaventem ;

Vu les énormes nuisances sonores que cela génère tant la nuit que le jour pour une grande partie de la population bruxelloise, et en particulier la population de la zone du canal ;

Vu que plus de la moitié de la population molenbeekoise, à savoir près de 60.000 personnes, habitent à moins d'un kilomètre du canal et subissent donc directement les conséquences d'un survol intense de la zone du canal ;

Vu l'impact énorme de ces nuisances sonores sur le bien-être et la santé des Molenbeekoïses, surtout vu la multiplicité des survols de la zone du canal pendant la nuit ce qui entraîne un déficit de sommeil et un sommeil de piètre qualité ;

Vu l'échec de la concertation entre le niveau fédéral et le niveau régional ;

Considérant la position commune de la Conférence des Bourgmestres adoptée ce mercredi 21 octobre 2015 ;

Considérant qu'une concurrence entre les Régions dans ce dossier est à éviter ;

DECIDE :

Article 1

De confirmer le principe du non-survol des zones densément peuplées et de considérer que tout le territoire de la Région de Bruxelles-capitale, en ce compris la zone du canal, est densément peuplée.

Article 2

De demander au gouvernement fédéral :

- de prendre toutes les mesures et/ou décisions nécessaires, telles que la modification des horaires d'exploitation de l'aéroport, de telle sorte que les activités de jour aient lieu entre 7h00 et 22h00 ;*
- la suppression progressive des vols de nuit ;*
- le respect de l'Arrêté bruit de la Région de Bruxelles-Capitale entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000 ;*
- l'interdiction à Bruxelles-National (Brussels-Airport) des avions non conformes, bruyants, mal entretenus ou moins sûrs ;*

- *l'application systématique de la procédure « noise abatement » avec montée rapide pour tous les décollages et de la procédure d'atterrissage en descente continue ;*
- *la création d'une autorité de contrôle indépendante chargée du respect des procédures de vol et dotée d'un pouvoir de sanction à l'égard des compagnies aériennes.*

Article 3

De mandater le Collège des Bourgmestres et Echevins d'analyser en concertation avec le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, quelles étapes juridiques peuvent être engagées pour limiter au maximum les nuisances dues au survol de Bruxelles.

Article 4

De demander au Collège de remettre un rapport régulier, au moins deux fois par an sur l'avancement du dossier.

Article 5

De faire sienne la motion déposée par le bureau de la Conférence des Bourgmestres du 21 octobre 2015.

M. le Président :

Tout le monde est d'accord avec le texte qui vient d'être présenté par Monsieur Van Damme ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

75. Secrétariat communal - Motion déposée par Madame Tamditi, Conseillère communale ECOLO-GROEN et par Monsieur Léonard, Conseiller communal MR, relative au survol de Bruxelles. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mevrouw Tamditi, Gemeenteraadslid ECOLO-GROEN, en door Mijnheer Léonard, Gemeenteraadslid MR, betreffende de vliegvluchten boven Brussel. (Aanvullend)

M. le Président :

*Le point 75 est joint au point 74.
Punt 75 is bijgevoegd aan punt 74.*

76. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Lakhloufi, Conseiller communal GIC-GGB, et Madame Tamditi, Conseillère communale ECOLO-GROEN, visant à mettre en place un groupe de travail afin de rédiger une charte pour lutter contre le dumping social dans les marchés publics. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Lakhloufi, Gemeenteraadslid GIC-GGB, en Mevrouw Tamditi, Gemeenteraadslid ECOLO-GROEN, betreffende het opstarten van een werkgroep om een charter op te stellen voor de bestrijding tegen de sociale dumping in de overheidsopdrachten. (Aanvullend)

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

77. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame El Hajjaji, Conseillère communale PS, relative à la situation de la Bibliothèque "Espace 27 septembre". (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw El Hajjaji, Gemeenteraadslid PS, betreffende de toestand van de bibliotheek " Espace 27 septembre ". (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame El Hajjaji.

Mme El Hajjaji :

Merci Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre, je vous adresse mon interpellation parce que vous avez la Culture dans vos compétences et je m'adresse aussi à l'ardente défenseuse de la culture que vous êtes. La bibliothèque Espace 27 septembre qui se situe boulevard Léopold II à Molenbeek-Saint-Jean est, comme chacun le sait, une des plus grandes bibliothèques du pays. Elle compte 650.000 volumes et plus de 650 périodiques et elle est encore aujourd'hui heureusement ou malheureusement gérée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais depuis quelques semaines, la rumeur autour de sa suppression prochaine ne cesse d'enfler. Il y a même une pétition qui a été lancée pour tenter d'empêcher cette fermeture. Cette pétition récolte aujourd'hui plus de 3.000 signatures à ce jour. Interrogé en séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en septembre dernier, la ministre cdH de la Culture et de l'Education a déclaré qu'il n'entrait pas dans les intentions de la Fédération de fermer la bibliothèque, mais bien d'optimiser ses services à l'égard des habitants du quartier en précisant bien qu'elle concernait les habitants dont l'indice socio-économique était faible. Elle a même précisé que dans ce cadre, des contacts auraient été pris avec la Commune pour une reprise des activités de la bibliothèque tout en garantissant l'emploi des 22 membres du personnel de la bibliothèque.

Madame la Bourgmestre, 5 petites questions :

- Pouvez-vous me confirmer que des discussions sont en cours avec la Fédération sur la reprise des activités de la bibliothèque par la Commune ?
- Si oui, quel est le contenu des discussions et quel type de partenariat éventuel envisagez-vous ?

- La Commune de Molenbeek Saint-Jean envisage-t-elle de reprendre l'ensemble des activités ?
- Comment l'optimisation des services de la bibliothèque à l'égard des habitants du quartier est-elle envisagée dans ces discussions ?
- Pouvez-vous également me donner des précisions sur le fonctionnement concret de notre bibliothèque communale notamment en termes financiers, de personnel ou encore du nombre de places disponibles pour la lecture ?

Je conclurai en disant que, si pour le groupe PS il y a là effectivement une opportunité de faciliter encore plus l'accès aux habitants du quartier, d'organiser davantage d'activités avec nos écoles ou encore de permettre aux étudiants et aux associations de l'utiliser comme espace de travail, il nous semble cependant peu judicieux, voire même quelque peu présomptueux et très audacieux que la Commune reprenne l'ensemble de la gestion de la 2^e bibliothèque de Belgique en termes de qualité d'ouvrages, après la bibliothèque royale.

Je vous remercie d'avance pour toutes les réponses que vous pourrez me fournir, Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Merci Madame El Hajjaji.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci pour votre question.

Évidemment le livre est une donnée culturelle fort importante qui nous tient particulièrement à cœur et, comme vous le dites vous-même dans votre interpellation, la ministre de la Culture a répondu à la question et elle a dit qu'il ne serait pas dans ses intentions de fermer la bibliothèque 27 septembre. Il s'agirait actuellement d'une réflexion sur l'optimisation des ressources humaines et de l'utilisation des bâtiments. La ministre a annoncé la possibilité d'un partenariat avec la Commune de Molenbeek. Toutefois, au stade actuel, nous n'avons reçu aucune demande en ce sens. Néanmoins, la Commune va entreprendre des démarches auprès de la Communauté française pour préciser le type de partenariat pourrait être envisagé. Pour Molenbeek-Saint-Jean, évidemment, la fermeture de la bibliothèque telle que celle de l'espace 27 septembre, dans ce quartier, serait une perte conséquente. En cas de fermeture, la Commune ne peut reprendre l'ensemble des activités de cette bibliothèque, il s'agit ici d'une structure qui compte 600.000 volumes et emploie 22 personnes, ce qui représente évidemment une charge financière très importante. Évidemment, nous sommes ouverts à toutes les idées où on pourra discuter des opportunités avec les responsables de cette bibliothèque. Nous sommes d'accord ici pour dire que c'est dans l'intérêt de tous les Molenbeekois et des amoureux de livres en région bruxelloise.

À Molenbeek, nous avons deux bibliothèques communales francophones, la numéro un à la rue Taziaux et la numéro 2 à la rue des Béguines. Très brièvement, en ce qui concerne les séances de prêts, pour ces 2 bibliothèques, elles sont de 392 séances de prêts et à côté de la bibliothèque, il y a également des accueils de classes qui sont réalisés, des séances d'initiation à l'informatique, des séances de club de lecture, des samedi comtés et des activités à destination du public adulte. À la bibliothèque de la rue Taziaux, il y a également des séances pour les tout-petits, mais aussi des séances d'accueil qui sont

destinés aux apprenants en alphabétisation. La bibliothèque de la rue des Béguines a accueilli 1.762 lecteurs dont 739 adultes et 461 adolescents. La bibliothèque communale numéro un a accueilli 1.401 lecteurs dont 407 adultes et 603 adolescents. Les adolescents fréquentent plus la bibliothèque du centre de Molenbeek et les adultes plus celle de la rue des Béguines et ça répond d'ailleurs à la sociologie de ces quartiers.

Je préciserai également que la Commune emploie 6 bibliothécaires à temps pleins et qu'au niveau financier, il y a évidemment les dépenses de personnel et à côté de cela, les prestations et contributions des subsides qui viennent des pouvoirs publics pour dynamiser les activités et assurer l'achat de collection.

Comme vous le savez, c'est un projet dont nous attendons la concrétisation depuis fort fort longtemps, la Commune va s'engager dans la reconstruction, dans le réaménagement et dans le développement d'une nouvelle bibliothèque à la rue des Béguines. Le projet devrait être réalisé pour l'année 2017. Il a reçu le permis à la commission de concertation et donc, l'ambition de la Commune est de dynamiser les bibliothèques et de favoriser l'accès aux livres, mais aussi à la lecture publique d'une façon générale et cette lecture publique peut se décliner de différentes manières, comme je l'ai dit, ça passe évidemment, en ce qui concerne plus particulièrement les jeunes, par des animations, par des clubs, par des conférences et je peux vous assurer que le livre tient une part importante dans la vie sociale, culturelle de notre Commune.

Voilà, j'espère vous avoir apporté les éléments d'information et notamment d'actualité par rapport à cette reprise éventuelle de la bibliothèque de la Communauté française.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame El Hajjaji.

Mme El Hajjaji :

Je remercie Madame la Bourgmestre pour toutes les informations qu'elle m'a données. Je voudrais juste dire que la bibliothèque Espace 27 septembre, en entendant les chiffres concernant notre bibliothèque communale, c'est quand même de 18 à 20.000 lecteurs, 30.000 prêts gratuits par an, c'est donc quand même quelque chose de fondamental. Ce que je viens d'entendre là, me fait dire que vous allez donc peut-être continuer à plaider pour empêcher la fermeture de la bibliothèque et donc faire appel peut-être aux membres de la majorité qui peuvent convaincre la ministre de la Culture et de l'Éducation pour tout faire en vue de ne pas fermer un joyau comme la bibliothèque Espace 27 septembre. Vous serez peut-être l'avocate de cette bibliothèque et je vous en remercie d'avance.

78. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Tahar, Conseillère communale PS, relative à la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Tahar, Gemeenteraadslid PS, betreffende de behandeling van asielzoekers en erkende vluchtelingen. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Si vous permettez, je ferai la lecture de mon interpellation pour les personnes qui n'ont pas eu l'occasion d'en prendre connaissance. Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Président du CPAS, les guerres et les conflits armés à l'échelle mondiale ont provoqué un afflux croissant de migrants et de réfugiés en quête de sécurité et de dignité. Si leur nombre est plus important dans les pays limitrophes des zones de violence, force est de constater qu'ils continuent d'affluer vers les pays de l'Europe de l'Ouest et en l'occurrence vers la Belgique. Conformément au droit international et à la convention de Genève de 1951, la Belgique doit se montrer solidaire aux peuples opprimés et organiser l'accueil et la prise en charge de ces populations en exil dont une part non négligeable est constituée de femmes et d'enfants en bas âge. S'agissant de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, pouvez-vous nous préciser comment vous avez ou non anticipé cette crise humanitaire et réfléchi aux réponses structurelles à y apporter ? À ce jour, la Commune dispose-t-elle de données précises relatives au nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés reconnus, installés bien sûr sur notre territoire communal ? Dans l'affirmative, pouvez-vous recenser le nombre d'enfants migrants et de réfugiés scolarisés dans nos écoles communales ? Existe-t-il une prise en charge spécifique, psychologique, sociale, éducative, juridique en faveur de ce jeune public ? Si oui, quels sont les organismes impliqués dans cette procédure d'intervention et comment se déroule le travail de partenariat avec la Commune ? Nous savons que des demandeurs d'asile qui obtiendront un statut de réfugié pourront prétendre au revenu d'intégration social, à une aide équivalente du CPAS, dès lors, nous sommes en droit de nous interroger sur les modalités de prise en charge en matière d'accès au logement, de soins de santé, à l'enseignement et au travail. Qu'en est-il des autres formes d'aide sociale, garanties locatives, premier loyer, facture d'énergie que le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean aura à assumer sur ses fonds propres ? Le centre public d'action sociale va-t-il créer des initiatives locales d'action sur son territoire eu égard à l'article 57 ter introduit en 2013 dans la loi organique des CPAS ? Enfin, qu'en est-il des collaborations avec le cabinet du secrétaire d'État à l'Asile, Théo Francken concernant le plan de répartition des demandeurs d'asile ? Quels seront les critères de répartition des places à créer par les CPAS, et plus particulièrement par celui de Molenbeek-Saint-Jean ? Les finances de la Commune étant extrêmement limitées, avons-nous une idée précise de l'enveloppe budgétaire qui sera octroyée au CPAS de Molenbeek-Saint-Jean afin d'assurer les besoins supplémentaires en terme de personnel, de logistique et d'interprétariat ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais commencer à vous répondre et je pense que le président du CPAS complétera. La crise de l'asile suppose une réponse globale, chacun à son niveau et selon ses moyens se doit d'assumer ses responsabilités. Dans ce contexte, Molenbeek assume les siennes, fidèle à sa tradition d'accueil et de solidarité. Il est extrêmement difficile de fournir un chiffre fiable concernant le nombre exact des demandeurs d'asile de réfugiés reconnus sur le territoire de la Commune. Toutefois, sur base des recherches qui ont été effectuées, je peux vous fournir les précisions suivantes : nous avons 103 réfugiés reconnus

inscrits dans la Commune. Les candidats réfugiés répertoriés sont au nombre de 1.175, donc 44 personnes avec un titre de séjour provisoire valable, 579 avec un titre de séjour ou documents expirés et 552 qui n'ont aucun titre de séjour. Ces chiffres ne reprennent pas les ressortissants candidats à l'exil qui ont obtenu la protection subsidiaire. À Molenbeek, il y a un accueil des enfants primo-arrivants dans les écoles depuis de nombreuses années. Nos enseignants ont développé une expérience en matière d'accueil et de scolarisation de ces enfants. Il s'agit des titulaires de classe, mais aussi de professeurs qui sont spécialement engagés pour encadrer des groupes d'enfants qui ne maîtrisent pas la langue française dans le cadre du dispositif d'adaptation à la langue d'enseignement. Il s'agit des classes de soutien qui sont prodigués quelques heures par semaine par des enseignants spécialisés dans ce type d'apprentissage. À Molenbeek, il y a 156 enfants qui sont concernés par ce dispositif et la Cellule pédagogique est à la disposition des écoles pour proposer un accompagnement dans les classes, des formations continues sur le sujet, des ressources et outils pédagogiques ad hoc. En effet, la maîtrise du français est le défi clé pour la réussite scolaire de ses enfants primo-arrivants. Vous constatez donc que les écoles développent des collaborations externes sur lesquelles les enseignants peuvent également s'appuyer. Il y a également des services communaux, je pense notamment au logement, au fonctionnaire de prévention, et des services para-communaux comme le Sampa qui ont aussi une attention particulière à ces nouveaux migrants. En ce qui concerne les questions spécifiques relatives au rôle du CPAS, Monsieur Vanden Hove va vous donner plus de détails.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Par rapport au CPAS, ce qui est important à dire, c'est qu'on anticipe cette problématique depuis très longtemps, on est le seul CPAS de la Région bruxelloise à avoir un service spécifique qu'on appelle le service d'aide médicale urgente qui gère à Molenbeek plus de 1.200 personnes. On a obtenu les chiffres lors de la dernière Conférence des Présidents de CPAS et le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean qui est en 2^e position par rapport au nombre de personnes aidées sous ce genre de statut, juste après Bruxelles-Ville. On gère actuellement le squat du boulevard Léopold II, on y organise une veille sanitaire grâce à 2 médecins. Dans ce squat on a répertorié 15 personnes qui sont concernées par la crise de l'asile, ils sont en cours de procédure. On collabore avec 2 associations : Vluchtelingenwerk et le CIRE dans le cadre de conventions avec Fedasil. Il y a 3 immeubles qui accueillent des réfugiés, il y a une collaboration avec ces associations. Vous avez entendu parler du projet qui est passé au Collège d'un nouveau bâtiment dans lequel il y aura aussi une collaboration.

Par rapport aux ILA, je vais vous avouer qu'au niveau du CPAS, on n'est pas demandeur d'en créer et on ne nous le demande pas pour l'instant. Vu le statut socio-économique de la Commune, vu les difficultés, vu le profil sociologique de la Commune, jusqu'à présent, on ne nous a pas demandé de créer ce type de structure, d'autant plus que son financement est sous-évalué pour l'instant. Donc les moyens qu'on recevrait ne correspondraient pas aux besoins nécessaires pour prendre en charge convenablement ce type de personnes. Il faut savoir quand même que ce type de problématique, à mon avis, ne doit pas être vu uniquement sous un angle local et communal, il y a des collaborations entre l'AVCB, nos deux cabinets de tutelle régionaux et le cabinet fédéral Fedasil pour avoir une approche globale de la problématique dans la Région, pour avoir une solidarité et une répartition équitable et normale sur le territoire de la Région en fonction des possibilités de

chaque Commune. Ça se passe à ce niveau-là, il y a encore une réunion jeudi passé à laquelle j'ai assisté à l'AVCB pour voir effectivement quels sont les besoins, le souci étend que personne ne peut rester sur le carreau et que tout le monde soit pris en charge par les CPAS avec les moyens nécessaires.

En plus de signaler de tout ce qui se fait au niveau de la Commune, notre cellule alphabétisation qui avec des classes ouvertes pour ce type de public, avec un public qui vient d'ailleurs en nombre pour l'instant, on collabore avec l'ASBL Convivial, on a un bâtiment qui appartient au CPAS avec des appartements de transit dont 2 appartements ont été mis à disposition de familles syriennes qui sont logées à cet endroit-là pour l'instant. La gestion de ces bâtiments et le suivi social se fait avec le CPAS et l'ASBL Convivial.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie pour ces éléments d'éclaircissement. Je voudrais juste revenir sur vos propos quand vous dites que 15 personnes sont concernées par la crise de l'asile, en faisant référence au squat le long du boulevard Léopold II. Je sais en réalité qu'il y a beaucoup plus de personnes et donc est-ce que vous êtes en train de faire une distinction entre réfugiés économiques et réfugiés politiques ? Parce que, c'est vrai que ce n'est pas directement le sujet de mon interpellation, mais je voudrais juste bien comprendre vos propos, j'entends que la Commune n'a pas suffisamment les moyens, ne s'inscrit pas dans une démarche de mettre en place des initiatives locales, j'en comprends les raisons, on peut être d'accord ou pas, mais je voudrais juste bien comprendre ce propos de distinction que vous faites, 15 personnes concernées par la crise de l'asile, non. Toutes ces personnes dans ce squat sont concernées par la crise de l'asile. Après, vous apportez des nuances et des distinctions, mais de grâce, elles sont toutes là parce qu'à un moment donné, ils n'ont pas le choix de se retrouver ailleurs.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je vais prendre un autre exemple, j'ai été invité il y a un mois ou deux à une réunion spécifique sur les Roms. J'ai eu un discours qui a peut-être choqué à ce moment-là, mais justement, je ne veux pas qu'on puisse commencer à classer les personnes les plus en difficultés et dire qu'on va aider plus un certain type de personnes parce qu'ils sont Roms, d'autres parce qu'ils sont Syriens etc. Moi, je ne sais qu'une seule chose, c'est que sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean, j'ai 1.200 personnes qui sont aidées par le service, quand on a parlé de moyens complémentaires pour les Roms ou pour d'autres, j'ai dit que je demandais des moyens suffisants pour gérer toutes les personnes qui sont sous le même statut et qui sont dans une situation de désœuvrement, de sans-papiers. Donc, je ne veux absolument pas entrer dans une logique de classification de la misère, soyons clairs ! Les prises en charge sont différentes, c'est vrai qu'un candidat réfugié, une fois qu'il devient réfugié reconnu, il a exactement les mêmes droits que n'importe quel citoyen et il sera aidé

par le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean avec les moyens qu'a le CPAS. Je serai toujours présent pour demander des moyens complémentaires, parce qu'ils ne sont pas suffisants pour le CPAS à Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Avant de passer au point suivant, je voudrais demander à tous les conseillers communaux qui sont encore là de ne plus s'éclipser, car nous avons un point difficile à l'ordre du jour du huis clos et il faut que tous les membres qui sont présents soient ici pour faire le quorum.

79. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, Conseillère communale MR, relative aux dispenses pour la journée sans voiture. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, Gemeenteraadslid MR, betreffende de vrijstellingen voor de autoloze zondag. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud pour la lecture de son interpellation.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Une expérience des services communaux apprend parfois que le mot « service public » n'est pas toujours dans le sens du service au public. Afin d'obtenir une dispense pour la journée sans voiture, le site de la commune référençait le 11 septembre à des numéros de téléphone de l'Administration communale où il fut impossible d'obtenir une réponse. La centraliste de la Commune n'a pas eu plus de succès. Renseignement pris, les données du site communal étaient erronées. A un autre n° de téléphone communiqué, une fonctionnaire du service Mobilité a bien répondu. D'après ses explications, la demande de dispense était à envoyer avec une justification à la responsable du service Parking. Mais elle était à envoyer à une autre adresse email que celle mentionnée sur le site !

Lundi 14, un appel du service annonçait que la dispense était acceptée et à disposition mais qu'il fallait impérativement aller la chercher rue de l'Intendant.

Je me pose donc des questions :

- Les données erronées du site sous la rubrique Mobilité ne sont pas, j'ose espérer, intentionnelles pour éviter les demandes de dispenses. Mais comment se fait-il que personne ne se soit rendu compte des erreurs ?
- Est normal que si on demande une dispense parce qu'on a des difficultés pour se déplacer, il faille se déplacer pour venir la chercher ?
- Ne peut-on l'envoyer par email ou directement par la poste? Toutes les dispenses doivent-elles être physiquement retirées à l'administration ?
- Une dispense est-elle possible pour la personne allant chercher une personne à mobilité réduite ou une personne âgée? (Puisque la règle exige que la PMR soit dans le véhicule)
- Pourriez-vous nous dire combien de dispenses ont été accordées et refusées?

- Un règlement est-il accessible aux citoyens ? Sinon quels sont au sens large les critères d'évaluation des demandes de dispenses ? Par exemple une question d'un de nos administrés : une famille, parents et grands-parents, avec deux enfants en bas-âge voulant se rendre pour 3 ou 4 heures aux Fêtes de Wallonie, serait-ce accepté ?
- Que doivent faire les personnes ayant une tuile de dernière minute pour obtenir cette dispense : une hospitalisation d'un proche, un accouchement soudainement programmé, une fracture, un remplacement ou un travail imprévu, par exemple de plomberie, de kiné, ou une arrivée inopinée d'un proche de l'étranger ?
- La demande de dispense obtenue par un professionnel, comme un médecin ou infirmière, doit-elle être renouvelée chaque année ?
- Comment sont traités les étrangers qui arrivent à la frontière de la Commune ignorant cette aberration d'une capitale entièrement close ?
- Et quels sont les moyens mis en œuvre pour les touristes ou les professionnels qui veulent se rendre dans notre Commune ou la quitter ce jour-là, je pense par exemple aux clients des hôtels circulant en voiture qui doivent y arriver ou quitter leur chambre en début d'après-midi?
- Concernant le site, puis-je vous proposer de communiquer sur la page de la Mobilité, le règlement général et, comme c'est sur la page Mobilité du site de la ville de Bruxelles, la liste des personnes étant autorisées à circuler ?
- Serait-il possible d'ajouter sur le site la liste des parkings accessibles aux PMR et de tous les emplacements handicapés de la commune avec les noms des rues si possible classés par ordre alphabétique et d'y ajouter une carte avec des points bleus pour les emplacements dans les rues et surtout avec les sens uniques! Et imprimable dans un format utile et plan séquençable par quartier (Donc pas comme les plans de la STIB qui, imprimés, sont illisibles.)

Monsieur l'Echevin, je vous remercie, vous et l'Administration pour les réponses que vous voudrez bien me fournir et particulièrement Monsieur Mahy, puisque c'est Monsieur Mahy qui a la gentillesse de bien vouloir me répondre.

M. le Président :

Merci Madame Evraud de faire mon travail et donc, Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Merci, votre amour pour la journée sans voiture n'est pas feint...

Je vais répondre comme d'habitude, point par point. Comme en 2013 et 2014, toutes les dérogations ont été distribuées, en tout 640, les demandes ayant été faites par téléphone, par e-mail et au guichet, tous les canaux ont été utilisés. Ils n'ont pas détecté l'existence d'une erreur, ça, c'est ce que dit le service.

Au niveau des difficultés pour se déplacer, afin d'éviter l'usage du faux, comme ce fut le cas certaines années, le document est un original complété du cachet de l'Administration. Il n'est donc pas possible de l'envoyer par e-mail, mais les envoyer par la poste pouvait s'envisager malgré tout, si la demande de dérogation était faite assez tôt.

Une dispense pour une personne à mobilité réduite, si le déplacement ne peut pas être évité, il est possible d'obtenir une dérogation. Rappelons que les titulaires d'une carte d'handicapé ont le droit de circuler sans autre dérogation et cette information figurait

clairement sur le site. 640 dispenses ont été accordées et on ne me donne aucun chiffre par rapport aux dispenses refusées.

En ce qui concerne les critères d'évaluation des demandes de dispenses, dans le cadre de la journée sans voiture, les conditions de circulation sont fixées par une ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière. Je ne vais pas vous la lire, mais on en parlait sur le site, apparemment. Dans l'exemple précité sur ces enfants qui devaient aller aux fêtes de Wallonie, dans cet exemple, il est probable que les dérogations auraient été refusées, puisque l'événement en question avait une date connue à l'avance et la situation pouvant donc être anticipée. C'est la lecture de l'ordonnance qui amène à ce jugement. Le demandeur aurait été dans ce cas-là invité à prendre ses dispositions. Les principaux critères sont le fait que l'événement soit prévisible ou non et qu'il soit possible ou non d'avancer ou reporter le départ et l'arrivée avant le début ou après la fin de l'interdiction de circuler. La nature de l'urgence est bien sûr également prise en compte, en particulier les personnes devant travailler ce jour-là qui obtiennent une dérogation s'ils présentent une attestation de leur employeur. Les autres situations sont laissées à l'appréciation de la police : une femme qui doit accoucher, forcément, on ne va pas lui dire de descendre de la voiture.

En ce qui concerne les dispenses accordées aux professionnels, chaque année, une nouvelle dérogation est nécessaire.

Par rapport à votre question au sujet des étrangers qui arriveraient ce jour-là, et bien tant pis. Les étrangers seront invités à laisser leurs véhicules à l'extérieur de la zone, c'est ce que me dit le service de la Mobilité.

Toutes vos demandes par rapport à la carte, c'est techniquement réalisable, mais c'est encore une autre chose de le réaliser. On peut faire la demande et on verra s'ils peuvent y répondre dans les six mois.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

80. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Lakhroufi, Conseiller communal GIC-GGB, relative à la lutte contre les incivilités. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhroufi, Gemeenteraadslid GIC-GGB, betreffende de strijd tegen de onburgerlijke gedragen. (Aanvullend)

M. le Président :

Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.

81. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rekik, Conseiller communal PS, relative à l'enseignement francophone et néerlandophone. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rekik, Gemeenteraadslid PS, betreffende het franstalig en nederlandstalig onderwijs. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik pour la lecture de son interpellation.

M. Rekik :

Vous souhaitez que je la reporte ?

M. le Président :

C'est votre décision, ce serait sympathique.

M. Rekik :

Et bien, je vais la maintenir !

(Rires - Gelach)

M. Rekik :

Mais bon, ça va être court.

Désolé pour ma voix, ce n'est pas une poussée de testostérone, c'est le froid.

Madame la Bourgmestre, madame l'Échevine, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Vous le savez tous, la croissance démographique de la Région bruxelloise nous impose une attention et vigilance maximale pour pouvoir répondre à la demande criante de places au sein des écoles maternelles, primaires et secondaires. Les derniers chiffres relatifs à la capacité d'accueil scolaire sont interpellants.

Certaines communes de la région conduisent une politique sociale qui consacre prioritairement ses moyens dans l'éducation, la jeunesse et l'accueil de la petite enfance. Au regard d'une certaine passivité en la matière nous avons l'impression que l'actuelle politique d'enseignement menée à Molenbeek se limite à l'inauguration de projets d'écoles initiés et portés par l'ancienne majorité. Il en est de même pour crèches inaugurées ces deux dernières années. Où sont vos priorités à l'heure où les chiffres de l'échec scolaire battent tous les records? Où est votre prévoyance, votre vision et votre stratégie de développement en termes d'enseignement? Après 3 années de gouvernance nous constatons une passivité en la matière avec pour seule dynamique l'inertie bénéficiée grâce aux entreprises du passé. Où est la vision et la stratégie qui vise à offrir un enseignement communal d'excellence et d'avant-garde accessible à tous? Où sont l'audace et la créativité à l'heure où l'innovation pédagogique est capitale au vu du taux d'échec et des chiffres liés au décrochage scolaire ou social?

La détresse gagne les familles qui aspirent à un avenir meilleur pour leur enfant grâce à une école proactive en phase avec les réalités d'aujourd'hui. Aussi, malgré les quelques nouvelles places, nous rencontrons de nombreuses familles sont contraintes d'inscrire leur(s) enfant(s) en dehors de Molenbeek-Saint-Jean malgré les quelques possibilités locales qui s'offrent à eux. Doit-on comprendre que certaines écoles repoussent les parents faute de réputation ou de niveau?

Pouvez-vous s'il vous plaît nous présenter les derniers chiffres de cette rentrée scolaire avec le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement maternel, primaire? Quel est le nombre d'enfants restés sur les listes d'attentes dans l'enseignement maternel et primaire? Par ailleurs qu'en est-il de la liste d'attente pour l'accueil de la petite enfance et les crèches communales?

Combien de places supplémentaires sont prévues pour la rentrée scolaire suivante ? Qu'en est-il de l'enseignement secondaire? Ne jugez-vous pas important de développement d'écoles communales secondaires à l'instar des autres communes de la région?

Pourriez-vous via le service population nous communiquer le nombre d'enfants molenbeekois par tranche d'âge? (0 à 2 ans) (3 à 5 ans), (6 à 12 ans) (12 à 18 ans) Existe-t-il au sein de la commune un dispositif ou une commission d'évaluation capable de mesurer les taux de réussite, d'échecs ou de décrochage.

Nous souhaitons aussi avoir des informations relatives aux derniers chiffres mesurés pour les épreuves CEB. Où se situe la Commune au niveau du taux de réussite et d'échec en FWB et en communauté flamande.

Merci

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Rekik, face à votre interpellation relativement longue, ma réponse ne sera pas courte, malheureusement. Je doute qu'elle ne soit pas tout à fait complète par rapport aux chiffres que vous demandez et donc nous ne manquerons pas de vous les communiquer par la suite si vous considérez que vous n'avez pas eu toutes les réponses chiffrées que vous souhaitiez.

Contrairement à ce que vous affirmez, la Commune est proactive tant sur le plan qualitatif que quantitatif en ce qui concerne la scolarité de nos enfants. Ainsi, afin de promouvoir un enseignement de qualité, nous travaillons sur plusieurs plans. La Cellule pédagogique assure pour se faire un accompagnement continu des directions et des enseignants, tout en faisant une évaluation des pratiques afin d'améliorer celle-ci. Vous avez encore vu, nous avons eu la lettre de mission qui vous a été présentée ce soir. En outre, un suivi particulier est assuré auprès des élèves en difficulté. Il y a des instituteurs qui font de la médiation et des projets sont mis en œuvre pour favoriser l'apprentissage de la langue de l'enseignement. Vous connaissez les bibliothèques, comme la Courte échelle, la participation à la semaine de la langue française et il y a également beaucoup d'initiatives qui sont prises auprès de nos écoles communales, notamment les classes urbaines, tous les projets qui sont développés par la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, donc je peux vous

assurer que nous sommes particulièrement à l'avant-garde de toutes les initiatives qui peuvent être prises pour accompagner et éduquer les enfants tant sur le plan de l'instruction mais aussi sur le plan culturel, sportif et social.

La nouvelle école rue de Bonne qui a été évoquée précédemment comporte comme vous le savez un projet novateur qui a été initié par l'actuel Collège et en concertation avec tous les groupes politiques qui sont représentés dans cette assemblée. Le processus de participation est évidemment encouragé à Molenbeek, notamment par la mise en œuvre des conseils de participation. Il y a aussi le Conseil des enfants et d'ailleurs sa première séance s'est tenue ce matin ici, puisque le Conseil communal des enfants qui représentent nos écoles communales y vient avec des propositions tout à fait concrètes de participation à développer dans les structures communales. Ce processus de participation est d'autant plus efficace dès lors qu'il est structuré. Nous encourageons à cet égard les parents à se constituer en association reconnue comme interlocuteur privilégié pour le pouvoir organisateur, pour la Commune. Nous considérons que cette diversité, eh bien, c'est une richesse. L'augmentation du nombre de places offertes permet aux parents d'optimiser leur chance d'inscrire leurs enfants dans une école de leur choix. Chaque école développe un projet pédagogique qui lui est propre et ce, en parfaite harmonie avec les objectifs généraux du pouvoir organisateur.

Donc, vous le constatez Monsieur Rekik, nous travaillons de manière adaptée et continue, et ce auprès de toutes nos écoles communales. Deux objectifs en attestent, d'abord le taux de réussite aux évaluations externes et certificats, au CEB, ainsi que les rapports d'inspection. La Fédération Wallonie-Bruxelles interdit, dans un souci d'éviter de mettre les pouvoirs organisateurs et les écoles en concurrence, de divulguer les résultats du CEB. Je pense que tout le monde le sait, on ne fait pas de communication par rapport aux résultats des écoles, mais je peux vous affirmer que le taux de réussite pour nos écoles communales est dans la moyenne au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce, malgré des difficultés que nous pouvons rencontrer, notamment par rapport à la maîtrise de la langue française pour certains enfants en début d'apprentissage. Mais je vous assure, quand nous rencontrons ces enfants notamment à l'occasion de remises des prix, notamment pour le CEB, je peux vous dire que ces enfants s'expriment fort bien dans la langue française et on est parfois vraiment impressionné par certains enfants qui fréquentent depuis peu nos écoles, qui sont arrivés depuis peu de temps en Région bruxelloise et qui ont une capacité d'adaptation qui est tout à fait positive et c'est aussi parce qu'ils ont un encadrement qui se fait au niveau de leurs écoles et de nos services pour les accompagner.

En outre, les évaluations qualitatives rendues par les inspecteurs pédagogiques soulignent la pertinence des apprentissages. Je tiens en outre à rappeler que nos services de l'Instruction publique et les services communaux ne repoussent jamais un enfant, tous les enfants sont accueillis dans nos écoles. Nous défendons une école qui est ouverte à tous et certainement en priorité aux Molenbeekois. En effet, nous avons à Molenbeek-Saint-Jean un système d'inscription qui laisse à l'école le soin de recevoir les parents et leur expliquer le projet éducatif et qui respecte les priorités à savoir les fratries. Nous essayons que les familles, les enfants d'une même famille puissent suivre les cours dans une même école et nous favorisons aussi le principe de la proximité, notamment pour l'enseignement maternel et primaire et nous considérons qu'il est important pour des familles d'avoir une école de proximité si elles en font la demande. Nous voulons encore améliorer son efficacité et donc nous reviendrons certainement vers vous avec des propositions en ce qui concerne les projets que nous développons dans nos écoles.

La programmation mise en œuvre par la Commune de Molenbeek s'inscrit dans le cadre des prévisions énoncées entre autres par l'Agence du Développement Territorial en ce qui concerne la démographie de notre Commune. C'est vrai qu'on parle une croissance

démographique forte et donc la Commune, depuis des années d'ailleurs, auparavant sous l'ancienne législature, mais également sous la législature présente, et je regrette que vous fassiez comme ça, que vous considériez que nécessairement avant on était proactif, qu'on prenait en compte l'évolution démographique et qu'aujourd'hui on n'y serait plus attentif, nous avons encore présenté aujourd'hui des projets d'extension d'écoles et les chiffres que je vais vous donner montre que la Commune est pleinement sensibilisée à l'évolution de sa population. Nous avons ainsi concrétisé la création de plus de 120 places pour la rentrée scolaire 2014-2015 et par la suite, je peux vous décliner puisque vous voulez des réponses précises, toutes les ouvertures de places qui se sont faites en septembre 2015 : il y a l'école rue de Bonne qui doit accueillir à terme 458 enfants, l'école un, on vient d'en parler ce soir avec la création de 150 places, l'école 8 et 9 où il y aura également 100 places supplémentaires, l'école 13 pour 150 enfants, l'école 14 qui prévoit une occupation progressive avec des locaux pavillonnaires supplémentaires, l'école 17 avec la création de 240 places supplémentaires et enfin l'école 18 avec une extension et une rénovation qui permettra la création de 125 à 250 places supplémentaires. Donc vous voyez, nous ne sommes pas en reste et je ne peux pas accepter que vous laissiez entendre que l'accueil des enfants, la scolarité des enfants n'est pas une priorité pour cette majorité.

En marge de cette programmation, des projets de travaux et de rénovation sont prévus afin d'améliorer nos bâtiments scolaires et donc cette programmation suppose le déploiement de moyens humains et financiers qui sont importants afin de garantir justement cet enseignement de qualité sans oublier l'attention constante apportée aux établissements scolaires existants. Alors je l'ai dit, les réalités sont parfois mouvantes et nécessitent une capacité d'adaptation de notre enseignement communal et de l'instruction publique. Beaucoup de pouvoir organisateur ont été sensibilisé par ce boom démographique réel qui est annoncé en Région bruxelloise et qui touche plus particulièrement le nord et le nord-ouest de Bruxelles et des projets ont été développés. Il semblerait que les prévisions démographiques soient revues à la baisse par rapport à ce qui avait été annoncé. En tout cas, en ce début d'année scolaire, l'augmentation du nombre d'élèves s'est révélée inférieure au nombre de places offertes tant dans l'enseignement maternel et primaire et donc tous les enfants qui le souhaitent ont une place dans notre enseignement communal.

Comme je l'ai dit, il y a le développement d'écoles dans les Communes avoisinantes, je pense à la Ville de Bruxelles, je pense à Anderlecht et donc l'ouverture de plusieurs nouvelles écoles fait qu'aujourd'hui il y a plus de possibilités alors qu'il y a 2 ans on était véritablement coincé, il y avait l'angoisse des parents de savoir où ils allaient pouvoir inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire. Aujourd'hui, c'est une question qui a moins d'acuité. La programmation et l'ouverture des classes doit répondre à un besoin et nous évaluerons bien évidemment la pertinence de maintenir ses programmations en concertation avec les experts de l'Agence de Développement Territorial, avec Madame Lumen qui est la facilitatrice, que nous devons rencontrer très prochainement. Notre choix, je le répète, se portera toujours sur les besoins réels, tant quantitatifs que qualitatif et j'insiste, en les objectivant.

Dans sa note d'orientation politique, la majorité actuelle avait prévu la possibilité de créer une école secondaire, mais à ce stade, la priorité est donnée à la gestion de nos écoles fondamentales et à la mise en œuvre des projets qui les concernent. En outre, compte tenu de l'absence de terrain disponible sur notre territoire, la création de cette école secondaire supposerait l'acquisition de parcelles, ce qui vous le savez, dans le contexte actuel, n'est pas envisageable. À l'heure actuelle, vu l'importance de la prise en charge de l'offre scolaire pour les enfants de maternelle et primaire et la situation budgétaire de la Commune, il nous semble que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit l'opérateur le plus adéquat pour gérer l'enseignement secondaire sur le territoire de notre Commune à côté de l'enseignement libre.

Pour conclure, je vais vous communiquer quelques statistiques : en maternelle, nous avons au 30 septembre, 2.063 enfants, en primaire nous avons 3.458 enfants, donc 5.520 enfants qui sont accueillis dans l'enseignement francophone. D'autres inscriptions en accueil et maternelle suivront en cours d'année, puisque vous savez que les inscriptions se font petits à petit, les enfants devant atteindre l'âge de deux ans et demi avant de pouvoir être accueillis dans nos écoles. Concernant les tranches d'âge, je tiens à votre disposition la pyramide des âges dans notre Commune. En ce qui concerne les crèches, celles-ci sont également impactées par l'évolution démographique et pour y répondre, il y a 443 nouvelles places qui seront ouvertes ici 2020 et seront gérées par des ASBL para-communales. Celle-ci s'ajoutent aux places existantes, 176 en crèches communales, plus celles qui sont cédées à Olina et à Molenketjes. En ce qui concerne la qualité de l'accueil, la Cellule de coordination des crèches en collaboration avec l'ONE, la Cellule pédagogique communale et la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale vont élaborer un plan quinquennal afin d'améliorer les méthodes d'accueil dans les crèches communales. Ce plan en cours d'élaboration se concrétisera dans les mois à venir.

Je pense vous avoir donné, Monsieur Rekik, suffisamment d'informations en ce qui concerne notre enseignement francophone.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

J'ai préparé aussi une réponse qui risque d'être un peu longue, mais je suis désolée, quand on me pose des questions, j'essaye de répondre au maximum. Mais au fait, j'avais aussi une proposition à vous faire dans le sens où les questions que vous posez dans l'enseignement néerlandophone touchent vraiment tout le système d'inscription dans les écoles néerlandophones qui est fort différent du système du côté francophone. Je vais vous donner des éléments de réponse, mais je reste à votre disposition pour faire des sections réunies à ce sujet. Ce serait intéressant de vous montrer comment les choses évoluent du côté néerlandophone.

Le système d'inscription du côté néerlandophone est centralisé à Bruxelles, on ne le fait plus par Commune ni par réseau. On a un site Web qui s'appelle inschrijveninbrussel.be et donc tous les gens qui souhaitent inscrire leurs enfants dans l'enseignement néerlandophone dans toute la Région de Bruxelles-capitale doivent passer par là. C'est un système assez complexe, puisqu'on travaille par période, on commence par une période où ce sont les frères et sœurs, puis on commence avec une période où on donne une priorité à un public néerlandophone et aux enfants qui répondent à certains critères socio-économiques et à la fin de cette période vous avez ce qu'on appelle la période d'inscriptions libres et c'est seulement à ce moment-là, si par miracle il devait rester des places dans ce processus que les écoles peuvent avoir une liste d'attente. Cette liste d'attente, par obligation, à partir du moment où l'école a commencé, il faut appeler les gens s'il y a des places qui restent, mais à un moment il faut clôturer cette liste. On ne peut pas continuer à avoir des listes d'attente et donc aujourd'hui il n'y a plus de liste d'attente dans les écoles néerlandophones.

Il y a tout un rapport du LOP, c'est-à-dire l'organisme central à Bruxelles qui gère les inscriptions, c'est un rapport que je peux vous envoyer puisqu'à mon avis, c'est très complet et il y a là-dedans des données très intéressantes. Je vais juste en citer une, pour l'année

scolaire 2015-2016, il y a plus de 5.500 personnes qui cherchent une place dans l'enseignement néerlandophone, pour 3.080 places. Il y a donc très de 2.500 personnes qui n'auront pas de place. Donc aujourd'hui, paradoxalement dans l'enseignement néerlandophone, le manque de places est plus aigu que dans l'enseignement francophone. Le LOP est un organisme régional et nous avons aussi quelques données pour la Commune, à Molenbeek on a eu 649 personnes qui cherchaient une place. À la fin de la procédure, 60 % de cette demande n'ont pas pu être honorés, c'est-à-dire que 6 personnes sur 10 n'ont pas trouvé une place ici à Molenbeek. Mais une fois que l'année scolaire a commencé, on assiste à un carrousel et donc pour finir il y a quand même une partie de ses enfants qui trouvent une place dans la région, et de plus en plus d'enfants qui trouvent une place en périphérie bruxelloise. Cette année, c'est la première année scolaire où même les enfants néerlandophones, 400 enfants, n'ont pas pu trouver une place dans l'enseignement néerlandophone à Bruxelles. Donc ça vous dit quand même l'ampleur du problème. La centralisation des inscriptions fonctionne aussi pour les crèches, toutes les crèches néerlandophones à Bruxelles travaillent avec un système d'inscription centralisée où les parents enregistrent leurs demandes. Donc dans nos crèches, dès qu'il y a une place qui se libère, on va consulter les demandes des parents telles qu'elles ont été enregistrées et on donne cette place en fonction de critères de priorité tels qu'ils ont été fixés par le décret sur l'accueil scolaire.

Aujourd'hui, nous avons plus ou moins 1.100 enfants dans les écoles communales néerlandophones, on a des projets d'extension, avec une école qui va bientôt s'ouvrir rue de la Semence où on aura 260 places supplémentaires, il y a les projets rue de la Flûte Enchantée avec la création de 80 places, il y a le projet de l'école Windekind où à long terme, on va créer 200 places et il y a aussi le projet de la Gemeenschap onderwijs prévu gare de l'Ouest avec également 200 places supplémentaires.

À mon avis, ce qui est encore plus important, c'est la politique d'égalité des chances, elle fait dans nos écoles l'objet d'une attention continue à tous niveaux, au niveau de la classe, au niveau de l'école et au niveau du pouvoir organisateur et au niveau de la Communauté flamande.

Les enfants de 6^e primaire ne passent pas comme les francophones un CEB. Ils font des tests sur les matières néerlandaises, mathématiques, wereld orientatie, français et le sport et donc là, on peut comparer les résultats de nos écoles avec les résultats en Flandre, et que montrent ses résultats, et bien c'est une tendance depuis des années, les résultats de nos enfants sont nettement inférieurs à la moyenne flamande, avec une seule exception pour la matière du français, c'est la seule matière où les résultats des élèves des écoles néerlandophones de la Commune de Molenbeek sont supérieurs à ceux en Flandre. Ces résultats sont négatifs, même pour les mathématiques ou d'un point de vue scientifique il est démontré que la connaissance de la langue ne doit pas avoir un impact par rapport à la connaissance des mathématiques. Il faut évidemment s'inquiéter de ces chiffres, mais en même temps, on ne dispose pas des chiffres qui permettent de comparer les niveaux de ces textes avec d'autres écoles dans d'autres pouvoirs organisateurs avec un profil similaire à Molenbeek, je parle par exemple des Communes comme Bruxelles-Ville ou dans certains quartiers d'Anvers ou de Gand. Ici on compare avec la moyenne en Flandre et donc c'est une comparaison qui ne tient pas toujours la route.

Il est aussi important de savoir qu'on reçoit des moyens supplémentaires en termes de personnel, en termes de fonctionnement et en moyens par rapport à certains critères individuels des enfants, c'est ce qu'on appelle les critères socio-économiques, c'est par exemple la langue maternelle, le niveau d'études de la mère etc. Avec ses moyens, nous avons constitué depuis des années dans nos écoles un suivi très pointu à tous les niveaux. Je vais passer en revue quelques points en vitesse ce qu'on fait en classe : on a par

exemple développé un système où on suit tous les niveaux des enfants de très près, on organise aussi des rencontres au niveau disciplinaire avec les enseignants, la direction, les PMS mais aussi avec d'autres acteurs qui s'occupent des enfants et donc on met ça en place surtout quand on voit que des enfants ont des problèmes d'apprentissage et émotionnel. Les écoles travaillent aussi à créer un réseau autour de l'école, parce qu'on met beaucoup l'accent sur le développement des talents des enfants, il y a l'implication des parents qui se fait surtout par des initiatives non formelles, plutôt que par des organisations formelles. Au niveau des écoles, ce qu'on fait aussi, c'est qu'on travaille beaucoup sur la différenciation en suivant les personnes de manière individuelle, mais est-ce que ça ne veut pas dire qu'on doit changer le système scolaire, le système actuel avec une première année, 2^e année, 3^e année etc., est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt mélanger les groupes par rapport au niveau de connaissance des enfants dans certaines matières.

Ce que nous faisons au niveau du pouvoir organisateur, on suit de tout près le taux de redoublement des enfants et c'est depuis que je suis devenue l'Echevine qu'on collecte les informations et je suis allée personnellement dans toutes les écoles aux réunions du personnel pour confronter les enseignants au taux de redoublement dans leurs écoles et on a aussi un suivi très pointu de la fréquentation scolaire des enfants en maternelle. Le taux de fréquentation en maternelle est quand même fort élevé et donc ça ne pose pas à ce jour beaucoup de problèmes.

Il y a aussi l'importance pour les écoles de s'ouvrir à d'autres réalités et je vais citer 3 exemples : avec le projet Brede school, un projet qui se développe sur plusieurs années et nous avons l'ambition de travailler sur l'offre de temps libre parce qu'on constate que les enfants dans les écoles néerlandophones ont besoin de pratiquer le néerlandais au-delà du système scolaire et on organise par exemple la publication de calendrier et on essaie aussi d'amener une diversité d'offres au sein de l'école. Une autre réalité à laquelle on s'ouvre, et Madame Tahar avait posé la question par rapport aux primo-arrivants, aujourd'hui dans nos écoles nous avons 23 primo-arrivants qui viennent de Syrie, d'Afghanistan et d'autres pays. On a cherché un partenariat avec Solentra qui offre un suivi des enfants qui ont subi des drames que ce soit par rapport à leurs parcours d'immigration ou parce qu'ils se situaient dans les zones de conflit. Le 3^e exemple que je vais citer, c'est le projet qui va bientôt arriver ici à Molenbeek et il s'agit d'une organisation qui est axée sur la motivation des enfants et orientée vers la vie en société et ouverte aux enfants entre 10 et 14 ans. Donc concrètement, les enfants s'engagent à suivre pendant un cycle de 3 années scolaires les samedis des ateliers pratiques avec divers domaines, et donc ce sont des professionnels bénévoles qui viennent donner ces cours-là. Je vais donner un exemple, Herman Van Rompuy et Hilde Crevits sont les personnes qui ont été invitées par cette organisation appelée Toekomstatelier pour motiver les enfants par rapport à leur métier. On a aussi le 4^e niveau, OVSG, qui offre un accompagnement pédagogique de nos équipes, que ce soit au niveau des formations etc. et qui pour le moment suit les écoles par rapport aux résultats de l'inspection que nous avons dans nos écoles. Enfin nous avons le dernier niveau qui est la Communauté flamande qui vient inspecter nos écoles tous les 2 ans. L'année scolaire passée, les rapports ont été soumis au Conseil communal. Ils inspectent non seulement les bâtiments mais aussi tous les aspects pédagogiques. L'inspection l'année passée a révélé dans 2 écoles un rapport pédagogique excellent, sans aucune remarque. Dans les autres écoles, ils ont fait quelques remarques, mais c'était par rapport à la ligne d'apprentissage en maternelle et la continuité par rapport aux domaines spécifiques. Et donc aujourd'hui aussi bien l'OVSG que nos services communaux qui assistent beaucoup les écoles et qui ont reçu cette remarque pour que la prochaine inspection qui va se faire en 2016 puisse constater les problèmes.

Nous n'avons pas de projet d'école secondaire en Communauté flamande pour la Commune de Molenbeek, je pense qu'on n'a pas du tout l'expertise et qu'il y a des réseaux qui ont beaucoup plus d'expertise que nous pour ce type de projet.

Je terminerai en disant que l'égalité des chances est un défi essentiel pour l'avenir de nos enfants.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Merci Madame l'Echevine pour votre réponse et Madame la Bourgmestre, je vous remercie pour votre plaidoyer. Je salue en tout cas la volonté d'intégrer les parents pour la concertation et la participation dans les dynamiques liées à l'enseignement. Je pense que ça va induire davantage de lucidité de la part des équipes concernées et responsables du développement de l'enseignement au sein de la Commune.

Suite à votre réponse, nous attendons, à l'instar de l'Echevine de l'Enseignement en Communauté flamande, davantage de réponses concrètes. Je sais que vous être limitée par rapport à un certain nombre de choses.

Mme la Bourgmestre :

Mais non, je me suis limitée pour ne pas être trop longue.

M. Rekik :

L'idée de Madame l'Echevine Gadaleta de réunir une section réunie sur la thématique serait vraiment une bonne chose et serait peut-être opportune pour qu'on puisse vraiment suivre cela de près et faire éventuellement des propositions et d'en débattre.

Je vois du côté néerlandophone une vision et une réelle stratégie éducative et une volonté surtout d'avoir un enseignement où l'égalité des chances prime et où la réussite accessible à tous existe.

Concernant les places supplémentaires, j'entends extensions par-ci extension par-là etc. Très bien, mais de grâce, la vigilance est de mise lorsqu'il s'agit d'extensions et qu'en est-il des effectifs humains qui doit suivre ? Vous savez qu'il faut faire attention au revers des extensions et éviter davantage de pression sur le corps enseignant, le personnel administratif et le personnel communal, que ce soient des ouvriers de maintenance, des femmes d'ouvrage ou autre. Davantage d'élèves, c'est davantage de charge de travail et nous espérons juste que la courbe suivra au niveau du personnel engagé.

Dernière chose, pouvez-vous prendre comme vous l'avez déclaré, l'engagement ici de satisfaire aux demandes des parents pour une école de proximité ? Visiblement, sur le terrain dans la réalité, beaucoup de personnes se retrouvent à ne pas pouvoir inscrire leurs enfants malgré la proximité des établissements. Je vous rappelle aussi que réussir Molenbeek à l'instar de votre slogan, c'est aussi réussir l'école, réussir Molenbeek et réussir l'école, c'est faire preuve d'audace.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Nous clôturons ici la séance publique.